COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE

"La connaissance des phénomènes de pauvreté-précarité en Ile-de-France"

Actes du Colloque du vendredi 9 avril 1999 animé par M. Joël THORAVAL, Président du Secours Catholique

and the state of t

and we have to

Les travaux du CRIES peuvent être obtenus sur simple demande auprès de :

M. Raphaël BRUN,

Conseiller Technique au Cabinet

du Président du Conseil Economique

et Social de la Région d'Ile-de-France

29 rue Barbet-de-Jouy

75007 PARIS

Tél.: 01 53 85 66 03

Fax: 01 53 85 65 99

there is a grant of

carry for a few and the second second

"acade" at water of the

್ಯಾತಿಕ್ಕು ಎ್ಟ್ಟ್ ಎಂ. ಇಂ. ಬಿ.ಎಂ. ಚಿ.ಎಂ.

and the second of the second of

* . .

The grant of

SOMMAIRE

SOMMAIRE

OUVERTURE DU COLLOQUE ET PROPOS INTRODUCTIFS

M. FOURIER: Président du CRIES d'Ile-de-France

M. THORAVAL : Préfet -Président du Secours Catholique

M. FELTESSE: Directeur Général de l'UNIOPOSS

PREMIERE PARTIE

COMMENT APPREHENDER LES PHENOMENES DE PAUVRETE-

PECARITE

Mme BOISSARIE - ATD Quart Monde

M. VERGER - Direction Générale de l'INSEE

Mme MARPSAT - INED

M. SAUVAGE - Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes

DEBAT

M. BOUCHERAT - Président du CESR d'Ile-de-France

M. DESFORGES - Président de la Délégation de Paris du Secours Catholique

Mme de CASTELLANE-FERAL - Direction de l'Habitat, de la Culture et des

Solidarités du Conseil Régional d'Ile de France

M. FELTESSE - Directeur Général de l'UNIOPOSS

M. SCHWELSGUTH - Emmaüs

Mme MARPSAT - INED

M. FOURIER - Président du CRIES d'Ile-de-France

M. SAUVAGE - Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion en Rhône-Alpes

Dr MALLARD - Médecin coordinateur des réseaux santé-précarité dans les Yvelines

DEUXIEME PARTIE

L'EXPRESSION DES ACTEURS REGIONAUX

Mme SIMON - CREDOC

M. SCHMIEDER - Directeur Régional Ile-de-France des Affaires Sanitaires et

Sociales

Mme BAVAY - vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

M.THIERRY - Président de l'URIOPSS d'Ile-de-France

DEBAT

Mme BEGORRE - CORERPA Ile de France

M. ABHERVE - Conseiller Régional d'Ile de France

M. SCHMIEDER- Directeur Régional Ile-de-France des Affaires Sanitaires et Sociales

Mme SIMON - Directeur Régional Ile-de-France des Affaires Sanitaires et Sociales

M. THIERRY - Président de l'URIOPSS d'Ile-de-France

Mme BAVAY - vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

M. FOURIER - Président du CRIES d'Ile-de-France

Mme GIROT - Emmaüs

M. PATUREAU - Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Paris

Divers intervenants

CONCLUSION DU COLLOQUE

M. THORAVAL - Préfet -Président du Secours Catholique

M. FOURIER - Président du CRIES d'Ile-de-France

PREMIERE PARTIE

COMMENT APPREHENDER LES PHENOMENES DE PAUVRETE-PECARITE

CARLEST THAT THE MOTOR AND A SERVICE STORY

ब्राह्मक्ता तम हो शतकोष, ५०० का

La séance est ouverte par M. FOURIER, Président du CRIES.

M. FOURIER, Président du CRIES d'Ile-de-France

A la suite des travaux du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale, le Colloque sur la pauvreté-précarité se tient aujourd'hui.

La mission, objet du Colloque, nous a été confiée par le Préfet en 1996 et par le Président du Conseil Régional qui étaient très préoccupés des problèmes de pauvreté-précarité ; il s'agissait de vérifier, s'il y avait des indicateurs socio-économiques valables, essayer de les regrouper, vérifier si toutes les informations nécessaires étaient accessibles et formuler, enfin des recommandations.

L'extension de la précarité en Ile-de-France pose effectivement d'innombrables problèmes, plus complexes encore certainement que dans les autres régions françaises, et c'est une lourde responsabilité pour les responsables régionaux.

Pourquoi est-ce si difficile de connaître la pauvreté-précarité ? Les bases sociales des pauvres et précaires sont instables, questions de domicile, de travail, de santé, de culture et de langue, instabilité géographique et familiale, tout ceci peut se cumuler et dans un certain nombre de cas ces personnes sont insaisissables.

Il était nécessaire pour nous d'essayer de croiser nos regards, de croiser tous les renseignements pour essayer d'avoir une analyse de la pauvreté-précarité et de son évolution dans le temps. Tout s'additionne dans ce domaine et jusqu'ici on n'a pas une connaissance satisfaisante. Le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) vient de rendre un rapport en 1998 assez parallèle au notre et nous avons travaillé en liaison avec lui ; le rapporteur de la Commission Nationale sera chargé prochainement d'une mission pour essayer de mettre en place les recommandations de la Région.

Ce rapport s'appuie d'ailleurs sur des travaux antérieurs du Conseil Economique et Social d'Ile-de-France : le rapport de Mme BOISSARIE et de M. FARINE a été largement à l'origine de nos propres travaux.

Ce Colloque est présidé par le Président du Secours Catholique, M.le Préfet THORAVAL, qui nous avait confié cette mission. Nul n'était donc plus qualifié que lui pour orienter ces débats, d'autant plus, vous le verrez, que le rôle des associations pour la connaissance et le traitement de la pauvreté-précarité est absolument essentiel, largement aussi important que celui des administrations.

Ce groupe de travail du CRIES a été présidé par M. Hugues FELTESSE, Directeur général de l'UNIOPSS (Union Nationale des Institutions et Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales). Il a une expérience quotidienne de ces phénomènes, une volonté de synthèse, de propositions concrètes, il a entendu tous les responsables des services de l'Etat, de la Région, les statisticiens, les universitaires, les associations, bien sûr, il vous dira dans un instant les pré-constatations du CRIES et ses préconisations. Je tiens donc à les remercier, et je donne maintenant la parole à M. THORAVAL.

M. THORAVAL

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je suis particulièrement heureux de participer à cette rencontre à laquelle vous avez sollicité ma participation, c'est une première raison. La seconde, beaucoup plus profonde encore, est le sujet dont nous allons nous entretenir cet après-midi, qui recueille, je pense de toutes et tous ici présents, un intérêt particulier compte tenu du sujet qui est la connaissance, combien difficile, des phénomènes de pauvreté et de précarité en Région d'Ile-de-France.

C'est aussi pour moi l'occasion d'exprimer des remerciements et beaucoup de satisfaction et de rendre hommage aux organisateurs de cette journée, je le fais bien sûr en votre nom. Satisfaction, d'abord, au nom des personnes en difficulté elles-mêmes. Ce sont elles qui doivent dominer nos débats. Même si le thème est lui-même technique, difficile ; vous avez pu le voir dans le rapport qui l'explique fort bien. Au centre, il y a des hommes, des femmes, des enfants dont nous souhaitons accompagner le retour à la dignité.

Nous remercions beaucoup les organisateurs de ce Colloque d'avoir largement associé les associations qui, avec des spécificités, des identités diverses, mais toujours avec dévouement, compétence, disponibilité, sont sur le terrain à des titres divers.

Je le fais aussi bien sûr en mon nom personnel, le Président FOURIER a bien voulu rappeler que j'avais occupé effectivement des fonctions ici, en Ile-de-France et maintenant c'est en tant que Président National du Secours Catholique que je suis présent aujourd'hui. Je suis assez ému de voir que ce projet dont nous avions parlé à

l'époque et auquel, évidemment, j'avais donné un appui sans condition, puisse voir le jour et mobiliser autant de participants. Vous êtes très nombreux, il m'est agréable de saluer autant des personnalités venant des horizons les plus divers sur le plan politique, économique, social, des élus, des associations et même des groupes privés.

Permettez-moi également de présenter des remerciements particuliers aux organisateurs, au CRIES, tout d'abord car c'est grâce à lui que nous sommes réunis, et tout d'abord à son Président, M. FOURIER. Il a rappelé les principes de cette rencontre et j'associe à ces remerciements bien sûr toute son équipe, les autorités régionales, M. le Président du Conseil Economique et Social Régional, également, le Conseil Régional, la Préfecture de Région, les services régionaux déconcentrés de l'Etat, les organismes publics, les associations, les partenaires privés et puis bien sûr les membres du groupe de travail, les auteurs du rapport dont vous avez pris connaissance. Je salue, plus spécialement, M. FELTESSE, qui a présidé ce groupe et le travail de Mmes DEPREZ, BONNANS et DEBRAS, ainsi que toutes les personnes qui ont été consultées.

Ma deuxième remarque est de souligner combien cette démarche engagée répond à une grande nécessité, mais qu'elle se heurte à de nombreuses difficultés.

di fingga ja ja ja gagnan a saasa nin sega aan ahii kee ka ahii se aa ahii sadhah birasa

Une grande diversité et donc tout d'abord, une nécessité nationale et régionale pour les institutionnels ; c'est vrai que les phénomènes et les formes d'exclusion dans les sociétés occidentales, européennes, et donc en France, ne cessent de prendre de l'importance et des formes diversifiées.

a. కి.మా. 1921 కా. ఉన్ని ఉన్నాయాలు. గ్రామం కా.మా.మా.కా. కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా.కి.మా

and the segmental representation of the second control of the seco

C'est un phénomène qui concerne les villes. On y est surtout sensible en Ile-de-France, mais les campagnes ne sont pas épargnées, c'est un problème d'aménagement du territoire.

Il y a ce côté paradoxal de la Région Ile-de-France réputée pour sa prospérité, beaucoup plus méconnue concernant ses degrés et ses formes de pauvreté et de précarité. Il était bon que votre Région se penche particulièrement sur ce problème. Ce colloque est aussi une grande nécessité pour les associations, permettez-moi d'insister, pour leur permettre de conduire des actions institutionnelles adéquates, plus adaptées, pour répondre aux exigences du terrain - on revient aux personnes en difficulté - et pour ajuster leur aide et leurs interventions aux réalités individuelles et personnelles. Enfin, il y a, je pense, une contrainte de calendrier et en même temps une chance : la préparation et le suivi du prochain Contrat de plan. Si, à l'occasion de ce colloque et à son issue ou pendant sa tenue, on pouvait s'orienter vers des conclusions concrètes, je pense que les uns et les autres nous serions tous satisfaits.

Quelques mots sur les difficultés de conduire cette amélioration de la connaissance :

- des difficultés méthodologiques, des défauts de coordination, des insuffisances de connaissances, des limites dans l'information ;
- des difficultés d'approche, la place reconnue au temps dans le développement de l'exclusion, la place à réserver aux flux, aux trajectoires individuelles, au qualitatif, au caractère transversal, qui est en contradiction quasi totale avec nos obstinations verticales et cloisonnées;

des difficultés d'échelle : par certains côtés il y a une dimension internationale dans la pauvreté-précarité, une dimension nationale, régionale, collective, individuelle, d'ordre économique, social, et culturel, le tout sur un fond d'évolution rapide qui fait que même ceux qui sont des professionnels, risquent parfois de perdre le contact avec la réalité ou tout au moins de ne pas anticiper en temps utile sur des formes nouvelles d'exclusion.

Voilà l'intérêt de ce colloque, Monsieur le Président, et il faut vous en remercier ainsi que tous ceux qui y participent. Le moment est maintenant venu de donner la parole aux différents acteurs qui ont beaucoup travaillé.

Vous avez vu que nous avons distingué deux parties :

- 1. comment appréhender les phénomènes de pauvreté-précarité,
- 2. l'expression des acteurs régionaux et nous ouvrirons sur chacune des parties un débat.

Avant d'ouvrir la première partie M. FELTESSE va faire un propos introductif et définir des préconisations du CRIES.

M. FELTESSE

Comme vous l'avez souligné, il s'agit bien d'un travail collectif qui a été porté, non seulement par moi-même en tant que président, mais également par les rapporteurs. Je

tiens encore à remercier du talent qu'ils ont pu déployer pour synthétiser au mieux nos réflexions, Mmes DEPREZ, BONNANS et DEBRAS.

Nous sommes devant un enjeu assez peu évident, car si on prend le thème de notre rencontre, "La connaissance des phénomènes de pauvreté-précarité en Ile-de-France" et ce qui vient déjà d'être dit, on change déjà la formulation et on ne parle pas simplement de connaissance, mais de regard.

Et cet enjeu qui est devant nous, c'est en quelque sorte de promouvoir des propositions qui pourront ensuite être traduites dans des organisations concrètes pour changer et mieux ajuster notre regard sur les situations de pauvreté-précarité en Ile-de-France où, Monsieur le Président, vous venez de le souligner, nous sommes effectivement dans une situation paradoxale.

A priori, une région riche ne devrait pas connaître trop de pauvreté, celle-ci doit faire tâche, on devrait vite la cerner et en connaître les paramètres.

Or, le constat que nous avons pu faire, c'est qu'il n'en est rien. Ceci avait déjà été mis en avant dans le rapport de Mme BOISSARIE et de M. FARINE. Nombreuses sont les pauvretés cachées et, souvent, lorsqu'on prend en compte cette difficulté liée à la pauvreté, on la prend par un petit côté. Un problème de logement, un problème d'emploi, un problème de santé, etc., alors que nous avons pu constater (je dis bien constaté parce que c'est quelque chose qui se disait mais on a pu le voir très concrètement en analysant un certain nombre de travaux menés), qu'il ne s'agissait pas simplement d'identifier ces situations à travers des niveaux de revenus, c'est évident, mais qu'il s'agissait de les appréhender dans une vision multidimensionnelle en tant que

non accès à des droits fondamentaux qui entraînait la privation d'autres droits et devoirs, qu'il s'agisse de se soigner, de se loger, d'éduquer ses enfants, de travailler, etc.

Bien évidemment, la tentation était très forte de succomber à un effet de mode, de dire, on va créer un observatoire, organiser tout un système. Après tout, dans une région riche, on pourrait tout se permettre.

Je tiens à souligner le caractère qui se veut le plus adapté, le plus ajusté et donc efficace, mais modeste, allié à une grande efficacité de nos propositions. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de construire une "usine à gaz" et de vouloir refaire tout ce qui se fait déjà, nous avons fait le constat que beaucoup d'éléments existaient, la difficulté est qu'ils ne s'appuient pas sur des références communes et que nous ne savons pas en tirer un enseignement cohérent.

Le Président FOURIER parlait de regard croisé et donc de croiser un certain nombre d'approches. C'est ainsi que nous avons débouché sur une proposition, au niveau régional, pour une équipe légère mais permanente, autonome et représentative, qui puisse avoir les missions suivantes :

- être un lieu d'échanges pour favoriser ce croisement de regard ;
- assurer une liaison avec d'autres lieux d'observation.

On a évoqué l'Observatoire National qui va être mis en place très prochainement sous la présidence de Mme Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT, et qui se donne une capacité d'organiser ce recueil et ce traitement de l'information pour lui donner une possibilité réelle d'utilisation transversale, c'est-à-dire un accompagnement méthodologique.

A partir de là, nous avons essayé de voir comment cette instance pouvait progresser sur trois axes :

- mieux organiser une fonction d'animation et de coordination;
- améliorer la connaissance;
- fournir un appui méthodologique avec la volonté de se donner des rendez-vous périodiques pour pouvoir restituer ce travail et permettre à l'ensemble des acteurs et responsables de s'en emparer le mieux possible et pouvoir l'utiliser qu'il s'agisse de politiques publiques ou de pratiques sociales.

Mieux coordonner, c'est évidemment permettre aux différents acteurs, aux différents experts, aux différents intervenants proches des populations et peut-être aux populations elles-mêmes, d'être associés à cette démarche de regard croisé. Notre idée était de se donner une capacité d'échanges en partant sur une mise en réseau de correspondants locaux qui animeraient et coordonneraient des groupes sur des thèmes définis au niveau régional et qui permettraient ainsi de mieux mobiliser la connaissance.

Ceci passe par un comité de pilotage qui réunirait les différents partenaires concernés : Conseil Régional, Préfecture, élus, mais aussi, représentants de la société civile, associations, syndicats, voire experts. Il définirait un programme de travail après un débat sur les priorités et les besoins à satisfaire en s'appuyant sur une équipe réduite, opérationnelle, appelé "Groupe opérationnel", où se retrouveraient les différents services concernés par la statistique et les différents représentants des autorités publiques, des administrations et du secteur associatif. Donc une approche qui, dès le départ, se veut être mobilisatrice.

En second lieu, il était important de ne pas se dire simplement qu'il fallait avoir une approche passive en matière de croisement de connaissances. Il a été préconisé de faire un inventaire, d'abord de toutes les statistiques utiles à mettre en commun, d'enrichir et de mettre à jour un recueil de données et de proposer des modes de traitement qui permettent d'avoir des repères aussi bien dans le temps, en termes de comparaison, que de façon continue, favorisant l'utilisation de fichiers historiques, d'approche longitudinale.

Il a été également souhaité de mobiliser au mieux la connaissance administrative sur les entrées et sorties dans les différents dispositifs et d'avoir un premier regard croisé entre une approche un peu générale de la population à travers différents recueils statistiques, et des approches définies administrativement par des statuts liés à des prestations ou des fréquentations de dispositifs.

Toujours sur le terrain de l'amélioration de la connaissance, il est apparu très important de se donner une capacité d'une dimension qualitative. C'est toujours une dimension qui fait peur, parce que le qualitatif est toujours un peu subjectif, mais il apparaît très important de pouvoir s'appuyer sur un recueil d'informations qui permette d'éclairer les difficultés, les obstacles qui se dressent sur la route de personnes qui se retrouvent soient menacées, soient plongées dans l'exclusion.

Il était également très important de favoriser une capacité de rencontres entre les différents milieux, en particulier les milieux universitaires, les lieux de recherche et de leur faire des propositions pour avoir une approche moins aléatoire qu'un coup de projecteur à certains endroits, qui permette, sans bien sûr vouloir tout régenter, d'aboutir

à des programme d'études coordonnées sur des thèmes transversaux permettant d'alimenter ces rendez-vous annuels dont je parlais tout à l'heure.

Si l'on prend maintenant la troisième dimension, celle de l'appui méthodologique, il est clair que le groupe a pu mettre le doigt sur l'impossibilité d'apprécier le cumul de handicaps à partir des seules données statistiques disponibles.

Chaque fois que nous avions en face de nous un certain nombre d'éléments d'information, on constatait qu'ils ne reflétaient pas la situation globale de la personne face à un problème et qu'il était important de repérer en même temps un problème de travail et un problème de logement ou d'emploi.

Pour cela, il nous est apparu souhaitable de mettre en avant l'intérêt de croiser trois axes d'approche :

- une approche territoriale;
- une approche en termes de population étudiée ;
- et une approche en termes de thèmes prioritaires.

Un exemple : les chômeurs de longue durée à Cergy-Pontoise, leurs problèmes de logement et de surendettement, une population, un territoire. On croise les trois dimensions et on se donne une capacité méthodologique d'améliorer le regard, d'améliorer la connaissance des situations auxquelles sont confrontées les personnes.

Ce qui est également souhaité de cette instance, c'est de promouvoir la mise en place d'aspects spécifiques, précisément ciblés en termes de retombées des populations étudiées, thèmes prioritaires en vue de dégager un certain nombre d'enseignements.

Nous verrons comment la capacité de propositions et d'impulsion de cette instance pourra se greffer sur des moyens d'études disponibles par ailleurs.

J'arrête là mon énumération pour conclure sur ce rendez-vous annuel ; c'est clair qu'il sera ce qu'aura été le travail tout au long de l'année, mais il ne doit pas être simplement un rendez-vous de travail. Il nous paraît que ce lieu doit avoir une ambition inversement proportionnelle à sa modestie, pour pouvoir être le catalyseur des débats, des échanges qui permettent de rayonner sur l'ensemble des politiques, sur l'ensemble des actions qui seront menées et donc une fonction d'animation forte.

Il me semble que l'échange que nous allons avoir cet après-midi va être les prémices de ce rendez-vous annuel, car ce n'est qu'à partir du moment où nous pourrons ainsi croiser l'ensemble de nos approches que nous serons plus à même de faire face à ce scandale qu'est la situation de pauvreté-précarité face à une situation de richesse, les deux ne peuvent pas durablement coexister.

COMMENT APPREHENDER LES PHENOMENES DE PAUVRETE-PRECARITE

Mme BOISSARIE - ATD Quart Monde L'exclusion sociale et les exlus en Ile-de-France

Je suis permanente du Mouvement ATD Quart Monde, une personne de terrain, pas du tout spécialiste des chiffres, ni de la parole.

Quand nous avons rédigé, avec M. FARINE, le rapport pour le CESR, en 1995, nous avons vu, combien il était difficile d'obtenir des chiffres en Ile-de-France; en général, les chiffres sont très flous, compris dans des fourchettes, accompagnés du conditionnel la plupart du temps, d'où véritable un manque de fiabilité.

Pour la France, 12 à 15 millions de personnes vivent en état de précarité, 150 à 200.000 sont non couvertes par la Sécurité sociale de base. La FNAS estime à 300.000 le nombre des 16-25 ans ne bénéficiant d'aucune mesure d'insertion et parmi ceux-là, 200 000 seraient en très grande difficulté.

45 000 expulsions de logement ont été exécutées en 1996 sur 100 000 jugements prononcés et 48 000 en 1997. Récemment, on a constaté que trois Franciliens sur dix vivaient dans un quartier défavorisé. Cela ne veut pas dire que ces trois qui vivent dans ces quartiers sont des gens très pauvres, mais il y a aussi des gens pauvres disséminés et hors cité.

Donc, avoir des statistiques fiables est vraiment un besoin et une demande. Un besoin, parce qu'une connaissance approfondie des phénomènes de pauvreté est importante pour les pouvoirs publics et pour tous les autres secteurs sociaux, afin qu'ils puissent

conduire une action efficace, cohérente et de long terme contre l'exclusion. C'est aussi la demande de tous les acteurs intervenant dans les champs de pauvreté.

Ces chiffres fiables, ces statistiques, permettraient une analyse des prévisions, la conception et la coordination des différents acteurs intervenants.

Je voudrais dire deux mots sur les difficultés pour appréhender ces phénomènes de pauvreté :

Un chiffre tout récent, d'abord. On ne sait pas trop ce que cela recouvre, mais je vous le livre : 41% des demandeurs d'une aide auprès du fonds d'urgence sociale sont inconnus des services sociaux, et la connaissance des personnes et des familles en très grande difficulté, très pauvres est très difficile, parce qu'elles sont d'un accès matériel, culturel et social malaisé est d'une hétérogénéité extrême. Les localiser est très difficile, leurs ressources ne leur permettent pas d'être toujours logées d'une manière prévisible et de plus, les sentiments de malaise, de crainte, de honte pour diverses raisons qu'elles éprouvent à l'égard de la société, font aussi qu'elles vivent en retrait, très souvent dans des lieux d'accès très difficile quand elles ne sont pas condamnées à l'errance. Même, lorsque ces personnes et ces familles très pauvres sont localisées, connaître leur histoire, leurs pensées, leurs besoins, les expériences est toujours aussi difficile à cause de la crainte, du langage, des références culturelles qui ne sont pas les mêmes, qui les empêchent de se livrer complètement, et qui entraînent très souvent des malentendus.

La grande pauvreté est très souvent cachée, on le vérifie tous les jours, très disséminée, dans les bois ou à l'orée des bois, entre les bretelles d'autoroute, au bord des routes, dans des caravanes ou des voitures ou camions, dans des chambres d'hôtel, hébergée chez

d'autres. Comment compter ces personnes qui sont hébergées et qui ne sont pas comprises dans les sans domicile, dans des caves, etc. ?

Un simple exemple concret ; il y a quelques années, un travail a été réalisé entre ATD Quart Monde et l'INSEE dans une ville de France, et malgré toutes les adresses données par ATD Quart Monde aux chercheurs de l'INSEE ceux-ci n'ont pas trouvé les troisquarts des gens. Ceci pour vous montrer la difficulté de les atteindre.

Les mauvaises conditions de logement entraînent une déscolarisation, empêchent toute formation, toute réinsertion, empêchent des contacts, des liens sociaux, et finalement, on ne connaît bien que ceux qui sont inscrits quelque part, à l'ANPE, à la Sécurité Sociale, à l'école, dans les centres sociaux.

Je voudrais aborder rapidement des critères pour répondre aux besoins quant à la connaissance de la grande pauvreté :

- Le premier critère est l'étude de l'exclusion qui ne se réduit pas aux exclus, mais s'étend aux phénomènes, aux processus d'exclusion, d'où la prise en compte des personnes, des situations, des territoires, des trajectoires, mais aussi de l'évolution de la société dans les différents champs comme le travail, la santé, l'habitat, l'éducation.
- Le second, c'est chercher jusqu'aux plus exclus. La précarité ce n'est pas la pauvreté.

 La pauvreté ce n'est pas la misère et comme on l'a vu, il est très difficile de rejoindre celui qui est le plus enfoncé dans la misère, celui qui est détruit par la misère, mais il faut y tendre parce que les mesures prises à partir de sa situation à lui profiteront à

tout le monde, alors que des mesures passes à partir d'autres, il y échappe et cela ATD Quart Monde le vérifie tous les jours.

Troisième critère, une approche quantitative ne suffit pas, elle ne sert pas à grand chose, même au niveau politique, il faut l'approche qualitative, c'est absolument indispensable parce que seule une analyse fine des situations permet de mettre en place des mesures appropriées, et cela revient aussi au point précédent.

Par exemple, je reprends l'idée des sans logis. Comment mesure-t-on les hébergés qui sont bien des sans logis mais qui ne sont pas considérés comme tels, les illettrés, comment les mesure-t-on? Comment avoir la même interprétation, quels moyens met-on? au niveau du RMI, qui s'en sort et pourquoi; et quels sont les facteurs qui permettent de sortir du RMI? etc.

- Quatrième critère, un seul élément de connaissance ne suffit pas. Il faut plusieurs approches, c'est le cumul des précarités qui définit l'exclusion, le manque de travail n'est pas un indicateur d'exclusion, c'est le manque de travail plus d'autres manques de droits fondamentaux qui sont indicateurs de l'exclusion.
- Cinquième critère, la notion de durée, de pérennité. La situation des plus pauvres provient souvent de l'ancienneté des manquements aux droits fondamentaux, d'où la nécessité d'étudier des tranches de vie, des trajectoires et de ne pas se contenter de photographies ponctuelles.

On dit qu'un tiers des bénéficiaires du RMI sont sortis du système au bout de six mois.

Cela veut dire que la réinsertion fonctionne, mais on parle aussi de

70 .000 qui en bénéficient depuis dix ans. Pourquoi n'ont-ils pas pu se réinsérer ?

Quelles mesures met-on en place pour eux puisqu'au bout de dix ans ils sont toujours

dans la même situation? Comment vivent-ils depuis dix ans avec le seul RMI?

Sixième critère, la formation. Nous pensons que les statisticiens, comme tous les professionnels, qui ont des contacts avec les populations très pauvres doivent se former à la connaissance des conditions de vie des plus pauvres. Eux qui cherchent à comprendre les gens ont vraiment, comme tout le monde, à apprendre pour répondre aux besoins de cette population.

Je vous donne un exemple dans un autre contexte, on vient de finir au bout de deux ans un programme mené entre des personnes issues de la grande pauvreté et des professeurs d'université. C'est un travail fait en commun sur cinq thèmes de connaissance, croiser les savoir et non pas les regards. Il a fallu plusieurs mois pour qu'ils se comprennent, pour que les mots aient le même sens et pour qu'on puisse avoir une compréhension les uns des autres.

Par exemple, enquêter sur les coupures d'eau, c'est bien, mais personne, en revanche, ne s'occupe de ceux qui n'ont pas du tout accès à l'eau. Nous pensons qu'en tant que citoyens, les statisticiens ont aussi un rôle pour faire exister les gens qui sont hors de ces enquêtes, qui sont pourtant des existants.

Septième critère, pour enquêter ou évaluer ne pas partir seulement des institutions qui, par elles-mêmes, sont obligatoirement excluantes, mais partir aussi des gens, c'est-à-dire essayer de les trouver, essayer d'interroger les acteurs sociaux, les acteurs de terrain, parce que les institutions seules ne comprennent pas tout le monde.

Un exemple, là aussi : il y a deux ans la Fédération des centres sociaux des départements d'Ile-de-France a interpellé ATD Quart Monde parce qu'ils s'étaient aperçu qu'ils avaient "perdu" (ce sont leurs propres paroles) des personnes très pauvres, entraînées par une population plus dynamique, ils n'arrivaient plus à les retrouver, et ils nous ont demandé de réfléchir avec eux pour aller à la rencontre de ces personnes très pauvres avec lesquelles ils n'avaient plus de contact.

Je pense que la loi d'orientation qui est sortie en juillet dernier relative à la lutte contre l'exclusion peut aussi aider puisqu'elle demande d'être beaucoup plus vigilant et d'avoir des analyses plus fines.

Un seul exemple sur les expulsions, il y a beaucoup à dire là-dessus, avec les locataires de bonne ou de mauvaise foi, les expulsions seront traitées différemment maintenant.

En conclusion, les statisticiens ont besoin de nous, personnes de terrain et acteurs sociaux pour avancer dans leurs questions, avancer dans leurs réflexions et leur compréhension de cette population, mais nous aussi, associations, avons absolument besoin d'eux pour bouger et avancer.

M. THORAVAL

Merci pour cet excellent témoignage. M. Daniel VERGER, de la Direction générale de l'INSEE, va nous parler maintenant des différentes approches statistiques pour mesurer la pauvreté.

M. VERGER

Dans l'exposé que vous venez d'entendre, vous pouvez mesurer la tâche qui attend le statisticien, l'ampleur des attentes et des difficultés qui se posent à lui, les exposer en quinze minutes est encore plus difficile. Je vais essayer quand même de faire un petit résumé des grandes conclusions auxquelles on est arrivé à l'INSEE, sur un ensemble de travaux qui ont été publiés dans le numéro spécial d'« Economie et Statistiques », il y a environ un an.

Premier constat : Les fourchettes que l'on observe dans les publications statistiques, même en prenant une définition bien précise, simplement avec des petites variantes dans l'application de cette définition, donnent des choses assez surprenantes par leur ampleur: entre 2.300.000 et 3.500.000 ménages pauvres ou entre 6.900.000 et 8.500.000 individus vivent dans des conditions de pauvreté. On voit déjà l'ampleur de la fourchette, alors même qu'on est restreint avec une seule approche de la pauvreté.

Le but de mon intervention est déjà de vous donner quelques clés pour éviter les confusions. On vous a indiqué combien il avait fallu de temps aux gens du terrain et aux

universitaires pour se comprendre, parce que derrière les mêmes mots ils mettaient des choses différentes ; je vais donc insister parce que la plupart du temps quand la statistique officielle publie un chiffre, on le reçoit en y mettant derrière une réalité différente.

Pour expliquer cette ampleur des fourchettes, il y a, bien évidemment des problèmes de données mais aussi de concepts.

Les problèmes de données, vous les imaginez ; les enquêtes habituelles portent sur les ménages ordinaires. L'exposé suivant vous parlera des tentatives pour mesurer statistiquement l'ampleur des populations hors domicile ordinaire, en particulier les sans-domicile. Mais toutes les enquêtes sur lesquelles nous basons nos approches sont des enquêtes auprès des ménages ordinaires qui comprennent des logements extrêmement précaires, mais ce sont quand même des populations logées, ayant gardé une insertion minimale.

Evidemment, il y a aussi tous les problèmes de mesure, d'interrogation dans des populations défavorisées, des situations instables comme cela a été signalé, avec les difficultés de retrouver les gens qui sont assez peu ancrés dans un lieu géographique, mais aussi avec des revenus provenant d'emplois extrêmement précaires, avec les problèmes de langue, etc.

Je ne crois pas qu'il soit très utile de s'appesantir là dessus. En revanche, la réflexion sur les concepts me paraît plus importante.

On s'est donc penche sur la interature des sociologues et économistes. Le but de ces études était de faire une approche pluridisciplinaire. Force a été de reconnaître que ni du côté des sociologues ni de celui des économistes, le statisticien ne pouvait trouver une définition qui lui permettait de quantifier ce phénomène de pauvreté ni sur la précarité-exclusion. Il y avait des mots, des définitions assez générales, des études sur des populations simples mais jamais d'élément permettant de quantifier une population.

A titre d'exemple, on peut donner une définition qui n'est ni celle d'un sociologue ni celle d'un économiste, mais produite par l'instance politique européenne. Le Conseil Européen, en 1984, a donné comme définition de la pauvreté : "sont pauvres les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent".

On est d'accord sur le principe, mais quand il s'agit de mettre derrière des critères permettant une quantification, c'est plus difficile.

Donc, une première chose à retenir, il y a d'abord deux familles de mesures que l'on confond fréquemment, qui n'ont rien à voir, qui sont les approches absolues et les approches relatives. Les approches absolues, c'est ce qui sous-tend l'approche américaine de la pauvreté mais aussi l'approche australienne, globalement, l'approche anglo-saxonne mais aussi celle des anciens pays de l'Est: Russie, Ukraine, etc.; c'est dans la filiation du début du siècle, d'une doctrine, avec l'idée de mesurer scientifiquement des besoins minimaux. Cela, les nutritionnistes sont capables de le faire, pour des catégories de population bien particulières, on définit un nombre de calories minimum pour que le corps puisse rester en bonne forme, on valorise au prix le

plus bas du marché ce panier minimum et on rajoute quelque chose pour les besoins autres qu'alimentaires.

C'est caricatural, mais c'est bien la base de toutes ces approches en termes de pauvreté absolue et toutes les statistiques américaines s'en contentent. Elle a évidemment des défauts, en particulier l'arbitraire pour fixer des minima pour les dépenses non alimentaires.

On peut aussi discuter sur le fait que les plus pauvres n'ont pas accès aux prix les plus bas des marchés. Pour aller dans les grandes surfaces il faut pouvoir se déplacer, ce que ne peuvent pas faire les plus démunis et, en Europe, on est particulièrement sensible à cette critique, des risques d'égocentrisme, de paternalisme qui font qu'on n'aime pas tellement définir à la place de la personne en difficulté ce qu'elle doit consommer.

Néanmoins, ceci devrait être tenté, pour l'instant, il semble que les statisticiens de tous les pays du monde convergent vers une position de ce style. On devrait compléter notre approche, que je vais décrire, par une mesure dans nos pays de la pauvreté absolue, les américains qui ont une approche absolue pensent qu'ils doivent compléter la leur par une approche voisine de celle que l'on a en Europe, de façon à pouvoir balayer deux extrêmes de la définition, afin d'avoir deux chiffres.

Si on regardait de façon extrêmement précautionneuse en France, on pourrait dire qu'en gros un chiffrement tout à fait comptable de ces besoins minimaux conduirait à environ 2.500 francs par mois et par personne pour un seuil de pauvreté absolue à l'américaine alors que nos définitions relatives conduisent à un seuil d'environ 1.000 francs supérieur.

Donc l'approche relative, celle qui sous tend tous les chiffres que nous publions sur la France et que l'on publie sur l'Europe, c'est plutôt une mesure de pauvreté. Etre pauvre, ce n'est pas ne pas avoir les conditions minimales pour vivre, comme on l'a vu dans la définition du Conseil Européen, c'est être à l'écart du niveau de vie modal. Derrière "modal", on peut discuter, savoir ce qu'il vaut, donc, que va-t-on prendre comme seuil ? Vous êtes habitués à cela, c'est la demi-médiane des revenus monétaires par unité de consommation, le revenu médian, 50% de la population touchent moins que ce revenu, on en prend la moitié et les pauvres sont en-dessous de cette demi-médiane des revenus par unité de consommation.

Cette approche a évidemment des défauts, elle est, en particulier, c'est complètement déconnectée des seuils absolus. Rien ne nous dit, dans cette définition, que l'on va obtenir quelque chose en dessous ou au-dessus des seuils absolus, c'est un indice d'inégalité plutôt que de pauvreté.

Deux exemples pour bien comprendre:

D'abord, il est possible que sur une période donnée tous les revenus augmentent et que la pauvreté augmente puisque c'est un indice relatif. Il suffit que les revenus de ceux qui sont situés en bas de l'échelle croissent moins vite que les revenus qui sont supérieurs pour que la pauvreté augmente, alors même que le revenu de tous a augmenté. Ce n'est pas un défaut de la mesure, c'est une conséquence logique de ce qui est adopté. Il faut l'avoir en tête.

Autre conséquence logique : si la distribution des revenus est extrêmement concentrée, il peut ne pas y avoir pauvreté, alors que tout le monde vit dans des conditions d'extrême précarité. A propos, des études que nous avons faites avec des pays en transition comme la Pologne ou la Tchécoslovaquie : ces pays ont une distribution extrêmement concentrée sur quelque chose qui ressemble un peu au SMIC, à la moitié en dessous de cette valeur il n'y a plus personne. Donc si vous prenez la définition européenne de la pauvreté il y a 10-12% en France et 4,5% en Tchécoslovaquie ou en Pologne. Personne allant sur le terrain ne pourra croire à ce verdict en termes de pauvreté, simplement parce qu'on se trompe, c'est bien un verdict en termes d'inégalités.

Chaque fois que j'entends commenter les chiffres que nous publions sur la pauvreté, je constate que l'on fait un discours qui laisse entendre qu'il s'agit d'une pauvreté en terme absolu. Il faut faire très attention à ne pas confondre.

En plus, les effectifs que l'on va trouver, les taux, les seuils de pauvreté, vont être extrêmement sensibles à la façon d'opérationnaliser la définition, être à l'écart des revenus ambiants peut se formaliser de plusieurs façons.

Prend-on le revenu moyen ? Prend-on la médiane ? Fait-on jouer un rôle au revenu des très riches ? Comment passe-t-on au revenu par unité de consommation ? Comment corrige-t-on les différences pour les ménages de taille différente, le coût de l'enfant, le gain qu'il y a à vivre dans une famille de plus d'une personne ? Prend-on le revenu monétaire ou faut-il l'élargir au service de la production domestique, à celle de l'utilisation gratuite des biens collectifs ? Comment traiter le service du logement ou du patrimoine pour les ménages propriétaires ? Faut-il ajouter un loyer fictif ?

Autant de questions non résolues, chaque fois qu'on prend une solution technique on a des chiffres différents. Ce ne sont pas des raffinements de statisticien, quand on compare deux pays, la position relative d'un pays au sein de l'Europe change suivant la définition précise que vous prenez et quand on regarde l'évolution sur une certaine période, le sens de l'évolution change aussi suivant les définitions prises.

C'est aussi vrai pour les définitions américaines sur les pauvretés absolues. Il y a eu récemment, une vive discussion entre grands spécialistes de la pauvreté selon qu'ils prennent telle ou telle échelle d'unité de consommation. L'un a conclu que la pauvreté sur la période récente aux Etats-Unis avait augmenté et l'autre qu'elle avait diminué. Donc ce n'est pas seulement en France ou en Europe que le statisticien est devant des difficultés de ce type.

Je pense qu'une alternative existe, c'est une alternative technique. On peut essayer de trouver des situations dans lesquelles le choix du détail de la définition ne joue pas, mais en général on se heurte, tôt ou tard aux mêmes types de difficultés. Je crois plus au fait d'essayer d'éclairer le phénomène par plusieurs approches qui, chacune sera différente, mais qui, cumulées vont nous permettre d'être un peu plus fiables.

Un premier exemple d'études faites dans ce style, on a essayé de définir un corps de conditions de vie en mêlant la possession de biens durables, les privations en termes de consommation, les conditions du logement, également les conditions de l'environnement, pollution, etc., un grand nombre (une trentaine) d'indicateurs, et on a classé les ménages et les individus suivant une échelle de ceux qui sont le mieux ou le plus mal placés.

Ensuite, on peut regarder les plus mal placés sur l'échelle des revenus monétaires et aussi les plus mal placés sur une échelle plus subjective, qui, en réalité, est une échelle de difficultés à boucler les fins de mois.

Donc, des enquêtes qui permettent d'avoir des approches de ce style. L'idée est de prendre les gens qui sont les plus mal lotis pour les différentes approches et de dire que les pauvres sont ceux qui cumulent plusieurs de ces handicaps, deux sur trois, par exemple, mais on peut aussi envisager d'autres approches.

Cela semble très prometteur, car on a bien quelque chose qui définit un noyau dur de pauvreté, mais actuellement, si vous partez des 10% les plus bas sur les trois échelles dont j'ai parlé et que vous imposiez que les gens soient pauvres suivant les trois définitions, vous n'avez plus que 2% de ménages, en France entière, qui cumulent les trois types de pauvreté.

Ceci doit nous inciter à réfléchir. Le phénomène de pauvreté est multidimensionnel, et nos mesures sont polluées par des erreurs. On est incapable, pour l'instant, de vous indiquer ce que donnerait cette approche qui me semble prometteuse mais qui doit être développée, une fois que l'on aura des chiffres débarrassés de ces erreurs de mesure. Mais il restera bien des différences, et je peux citer le point de vue régional des types de différences que vous obtiendrez. En Ile-de-France la pauvreté monétaire est, toutes choses égales, moins répandue qu'ailleurs, en revanche, au sens de la pauvreté relative en termes de conditions de vie, on va trouver une plus forte proportion de ménages ayant des conditions de vie pénibles que dans le reste du pays. C'est vraiment l'aspect

régional qui va jouer différemment suivant que vous prenez une approche purement monétaire ou les conditions de vie de la pauvreté.

Je ne veux pas vous donner des chiffres, ils sont quand même conventionnels. On arrive, suivant les sources, entre 10 et 12% pour la France entière, c'est la convention qui correspond à la définition adoptée.

Je peux vous citer une phrase qu'Anne LAFERRERE a mise en exergue dans un article récent, trouvée dans Saint Jean CHRYSOSTOME. Il disait qu'il y avait 10% de pauvres dans la société de son époque (Ivème siècle après Jésus-Christe), 10% de riches et ensuite 80% de classes moyennes. C'est exactement, ce que l'on dit actuellement. Ce qui montre bien que c'est la société qui produit un chiffre de l'ordre de 10%, et le choix d'une demi-médiane conduit directement à 10% ou à un chiffre approchant.

Les évaluations ne sont pas extrêmement intéressantes, en revanche les évolutions et l'étude des changements le sont plus et je terminerai là-dessus en disant que le statisticien est là en déphasage avec le discours ambiant, on ne mesure pas dans nos sources d'augmentation importante de la pauvreté dans les années récentes, on mesure plutôt une diminution depuis le début des années 1970. Cette diminution a cessé depuis ces dernières années mais ne s'est pas inversée.

La pauvreté a fortement reculé dans la tranche âgée de la population, le taux est passé à 7% pour les retraités, par exemple, et elle a reculé dans les zones rurales, en revanche, elle a bien évidemment augmenté dans les zones urbaines et parmi les populations jeunes, les "working poors" sont apparus récemment, on est passé sans doute à une

pauvreté qui en effectif est moins importante qu'il y a une vingtaine d'années, mais qui peut socialement poser davantage de problèmes parce que davantage urbaine et jeune.

Je m'arrête, on pourrait donner beaucoup plus de chiffres, vous mettre en garde contre les erreurs statistiques ; j'avais aussi prévu de vous parler de la situation européenne. Un seul mot : on est dans une situation moyenne, entre d'un côté les pays du nord qui ont des taux de pauvreté relative plus faibles que la France et de l'autre côté des pays comme la Grèce ou le Portugal qui ont des taux de pauvreté relative un peu plus forts.

M. THORAVAL

Là aussi, c'est un exposé extrêmement intéressant qui vient en contrepoint de l'exposé précédent, que ce soit Mme BOISSARIE ou M. VERGER, chacun a apporté sa contribution, l'une venant du terrain fortement vécue et en même temps très réfléchie, et l'autre un exposé d'une manière très authentique, très vraie sur les difficultés de définir d'une manière un peu conceptuelle et en même temps en sentant une approche très humaine de ce qu'est la pauvreté.

Nous avons là déjà un faisceau croisé qui nous permet d'avancer dans cette réflexion que nous poursuivons avec Mme Maryse MARPSAT, de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques), qui va nous parler des sans domiciles fixes.

Mme MARPSAT

Je ne vais pas parler des sans domicile fixe à Paris, je vais surtout parler des différentes méthodes qu'on peut employer pour essayer d'avoir une meilleure connaissance statistique des personnes sans domicile, et je parlerai aussi du cas particulier de l'application de l'enquête de l'INED sur Paris, en 1995.

A l'origine de cette enquête de l'INED, il y avait une demande du CNIS, en 1993 à l'initiative des associations et des syndicats qui voulaient mieux connaître les conditions de vie des personnes sans domicile mais éventuellement d'autres personnes mal logées, et les trajectoires qui les avaient conduites à cette situation.

A la suite de cette demande s'est constitué un groupe, appelé "Groupe sans-abri", mais dont le mandat s'est élargi par la suite à la connaissance des personnes qui avaient des difficultés de logement, des personnes à très bas revenu et des personnes menacées d'expulsion.

L'originalité de ce groupe du CNIS c'est que tout au long de la durée de sa vie, des expérimentations de type statistique, mais aussi de type plus qualitatif, ont eu lieu, et ces expérimentations se faisaient en collaboration avec les associations présentes dans ce groupe, avec un partenariat assez proche, nous avions donc, nos enquêtes sur le terrain, en même temps que le groupe se tenait et nous avions des échanges très fréquents sur la méthode, sur les résultats de ces enquêtes puisqu'il y en avait plusieurs : l'une sur le logement des personnes à bas revenu, dont peut-être M. SAUVAGE parlera, dans le

grand Lyon, une autre sur la situation des ménages frappés d'une mesure d'expulsion et deux enquêtes, l'une à Strasbourg, l'autre à Paris, sur les personnes sans domicile dont je vais préciser le sens.

L'INED a pris en charge l'une de ces enquêtes, celle sur les personnes sans domicile dans Paris intra-muros, enquête qui avait comme premier but de mettre au point une méthode d'enquête permettant ensuite d'être répliquée soit dans d'autres villes soit à une échelle plus large, à un niveau national. Il s'agissait aussi d'obtenir une première connaissance des difficultés des personnes, de leur situation actuelle, mais aussi des trajectoires biographiques, familiales, résidentielles, professionnelles qui les avaient conduites à cette situation.

Quelle était la difficulté ? Pourquoi n'avait-on pas vraiment jusque là de méthode permettant d'enquêter par échantillon auprès des personnes sans domicile ? On pouvait faire des enquêtes de type exhaustif sur, par exemple, les personnes fréquentant un service. D'ailleurs, les associations ont fait des enquêtes généralement tout à fait intéressantes sur les personnes fréquentant leurs centres d'hébergement ou leurs centres d'accueil, mais évidemment il ne suffit pas d'additionner ces enquêtes-là puisqu'on voit bien que les personnes sans domicile vont faire appel à plusieurs services. Donc si on additionne, on va trouver des doubles comptes, des personnes qui auront fait appel à plusieurs endroits différents.

Comment fait-on, d'ordinaire, pour mener une enquête ? Il y a plusieurs méthodes dont les plus répandues sont de sélectionner des logements dans une liste que l'on appelle une base de sondage. Pour les sans domicile, sélectionner dans une liste de logements, c'est bien sûr impossible.

Une autre méthode peut être de sélectionner dans un fichier administratif, par exemple pour une enquête sur le RMI, consulter la liste des bénéficiaires du RMI et tirer dans cette liste. Or il n'existe pas de liste de personnes sans domicile.

Une autre méthode est peut-être moins répandue à l'INSEE mais elle s'emploie dans d'autres instituts. Il s'agit de faire des enquêtes par la méthode des quotas, c'est-à-dire que l'on sait que la population comprend un certain pourcentage d'hommes et de femmes de personnes de telle ou telle catégorie sociale dans cette population, on pense que ce sont ces trois ou quatre variables qui vont être importantes pour le phénomène étudié, donc on essaie de reproduire cette structure sur les personnes enquêtées. C'est souvent ce qui se fait quand on fait des sondages électoraux, par exemple.

Là, c'est impossible parce qu'on ne connaît pas, *a priori*, tant qu'on n'a pas fait d'enquête, quelles sont les caractéristiques des personnes sans domicile.

D'autres difficultés sont dues à la mobilité des personnes. On peut les rencontrer plusieurs fois puisqu' elles évoluent dans l'espace ou on peut ne pas les voir du tout.

On se trouvait donc devant de très nombreuses difficultés et pour essayer de les surmonter on a regardé ce qui avait été fait dans d'autres pays.

On a commencé à travailler. en 1993 sur un certain nombre d'enquêtes faites dans les pays européens, mais surtout aux Etats-Unis, puisque les Américains connaissaient ce problème. Ils ont une visibilité accrue des sans domicile dans l'espace public depuis le début des années 1980. Ils avaient donc déjà plusieurs générations d'enquêtes et ils avaient déjà employé plusieurs types de méthodes qui s'étaient révélées avoir des avantages et des inconvénients mais qui s'étaient améliorés au fur et à mesure. Il y avait en gros trois générations d'enquêtes:

La première, dont on peut à peine dire que ce sont des enquêtes, ce sont plutôt des études ou des investigations, consistait à faire appel à des experts qui pouvaient être des responsables de centres mais aussi des policiers. On leur demandait combien, à leur avis, il y avait de sans domicile dans leur quartier, dans leur ville, et on ajoutait.

Les toutes premières investigations avaient été faites à l'initiative d'une association de défense des sans abri. Comme c'étaient les toutes premières études on ne s'est pas encore bien rendu compte du problème de savoir si on comptait des personnes ou des familles, si on comptait à une date donnée ou une période donnée, ce qui n'est pas la même chose, puisque les gens entrent et sortent d'une situation ou d'un domicile, donc, sur une année donnée beaucoup plus de gens sont passés dans la situation qu'il ne peut y en avoir à un moment donné ; donc les réponses n'étaient pas forcément toutes sur le même modèle et on additionnait des choses qui n'étaient pas additionnables.

La deuxième investigation a été faite par l'équivalent du Ministère du logement américain. Il y avait des grandes lignes de méthode, on expliquait un peu ce qu'il fallait faire pour que ce soit additionnable, mais c'était encore assez imparfait.

Il y a eu ensuite une deuxième génération d'enquête et on est passé réellement à des investigations directes, des enquêtes de type statistique. Dans cette génération, des enquêtes se faisaient dans des centres d'hébergement pour sans domicile, ce qui paraît relativement simple à faire, et simultanément, dans la rue, à des heures où les sans domicile ne pouvaient plus entrer dans les centres d'hébergement puisqu'ils étaient fermés. On était sûr qu'il n'y avait pas de double compte entre les centres et la rue. Mais comme c'était sur des aires géographiques assez vastes (cela a été fait à Nashville, à Chicago), on n'allait pas enquêter dans la totalité des rues, ces rues étaient sélectionnées par un tirage aléatoire qui reposait sur les estimations que faisaient les experts du fait qu'il y avait ou pas beaucoup de sans domicile dans ces rues à ce moment-là.

Si le côté centre d'hébergement ne posait pas de problème particulier, le volet rue en posait beaucoup, d'abord parce que les sans domicile ne sont pas seulement dans la rue, ils sont aussi dans des parkings, dans des gares, dans des escaliers, dans toute une série de lieux extrêmement compliqués, et même lorsque les enquêteurs essaient d'aller le plus loin possible et partout où ils peuvent, il y a certainement beaucoup de lieux qui leur échappent. Ensuite, ces personnes sont mobiles pendant la nuit, on risque de les compter deux fois, donc à la fois on peut les rencontrer deux fois et on peut les sous-estimer. Il y a aussi tout un problème d'éthique, enquêter très tard dans la nuit pose des problèmes puisque le seul espace privé qui reste à ces personnes c'est un abri dehors, dans la rue, derrière un buisson, c'est quand même extrêmement délicat d'aller les

déranger, à la rigueur si on les compte sans les réveiller, c'est possible, mais pas les réveiller pour leur poser un questionnaire statistique.

Nous avons fait nous mêmes une petite expérimentation de ce genre autour des grandes gares pour voir dans le cas français ce que cela donnerait : cela pose exactement les mêmes problèmes que dans le cas américain.

Il y a eu un problème supplémentaire auquel je n'avais pas envisagé, on avait donné comme consigne aux enquêteurs «si les personnes dorment surtout ne les réveillez pas!» A l'époque, j'étais d'une grande naïveté et je ne m'étais pas rendue compte qu'en fait étant donné les dangers qui existent la nuit, les sans abri dorment à peine, c'est-à-dire que lorsqu'ils sentent que quelqu'un passe à côté, ils se réveillent. On les perturbait. C'est une méthode à laquelle nous avons renoncé, et nous nous sommes appuyés sur le troisième type de méthode, qui se déroule de jour, et qui permet, d'une part, un meilleur respect de la vie des personnes, et de poser des questionnaires beaucoup plus longs, donc de mieux connaître les différents aspects de la vie des personnes.

Avec cette méthode, il s'agit d'enquêter sur les personnes là où on a des chances de les trouver, c'est-à-dire dans des lieux qui viennent en aide aux sans domicile.

Cette liste de lieux peut être très longue, puisque dans la dernière enquête américaine, qui est une enquête nationale qui a eu lieu en 1996, ils ont dénombré 14 types de services, je crois. Nous avons été plus modestes, on s'est calé sur ce qui avait été fait en 1987 et 1992 par deux instituts américains, et nous avons enquêté auprès des centres d'hébergement et de lieux de distribution de nourriture, y compris distribution de café, de sandwiches, points soupe, camions du cœur, etc., ce qui n'aurait pas pu se faire sans

une très bonne participation des associations avec lesquelles nous avons eu de très bons contacts. Evidemment, sans les associations, les différents organismes publics et autres venant en aide aux sans-abri, on ne peut pas faire ce type d'enquête.

On sélectionne au hasard un certain nombre de centres d'hébergement et de distribution de nourriture dans cette liste et on s'y rend avec l'accord des associations. On va ensuite enquêter les personnes sans domicile.

Les personnes sans domicile étaient, en général, plutôt satisfaites d'avoir pu parler longuement à des enquêteurs à qui on avait conseillé de parler aussi longtemps que les personnes le souhaitaient. L'enquête elle-même durait à peu près 30 à 45 minutes et certaines ont pu durer deux heures parce que la personne, après avoir rempli le questionnaire, souhaitait parler davantage.

Nous avons, d'une certaine façon, répondu au mandat du CNIS qui était d'avoir une première connaissance des sans domicile. Je n'aurai pas le temps de vous donner les résultats, mais il y a un certain nombre de publications. D'autre part, mettre au point une méthode répliquable, puisqu'elle a été reproduite par nous mêmes en 1998 dans une enquête sur les jeunes de 16 à 24 ans sans domicile ou logement autonome (nous avons étendu un peu la définition), c'était Paris et la première couronne. Cela a été également repris par des psychiatres qui ont fait une enquête sur le thème précis de la santé mentale et de l'accès aux soins des personnes sans domicile, toujours dans Paris. Ce type d'enquête sera sans doute repris par l'INSEE avec la collaboration de l'INED, pour réaliser l'enquête nationale probablement en 2001 sous la direction de Cécile BROUSSE.

Je ne vais pas entrer dans le détail des résultats mais simplement dire un mot pour expliquer les limites de cette méthode et les perspectives.

Les limites c'est qu'elle donne des résultats sur les personnes qui utilisent les services un jour moyen. Pour les personnes enquêtées cela donne des résultats sur ce qu'elles nous ont dit sur leur passé, sur leur trajectoire, mais évidemment pour les personnes qui dans l'année étaient sans domicile mais qui ne le sont plus au moment de l'enquête, on n'a pas d'indication. Tout ce qui constitue des entrées-sorties, disons la dynamique de la situation de sans domicile est quelque chose qu'on ne peut pas étudier parfaitement par cette méthode là, il faut le faire avec une autre méthode.

Une autre limitation, c'est que cela nous permet d'étudier essentiellement les sans domicile dans ce que nous appelons un sens restreint. On ne prétend pas avoir un label que tout le monde doit adopter, on travaille sur des sans domicile au sens restreint, c'est-à-dire dormant dans des centres d'hébergement ou dans des lieux impropres à l'habitation et qui se trouvent utiliser des services. Ceci pour dire qu'on ne touche que très partiellement les autres situations de grande difficulté par rapport au logement dont a parlé tout à l'heure Mme BOSISSARIE, c'est-à-dire les personnes hébergées, celles qui squattent, qui sont dans des cabanes, etc., on les touche en partie dans les « points soupe », mais on ne les touche pas toutes.

Pour terminer, je dirai que c'est une préoccupation que nous avons gardée puisque l'INED, avec le Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement a monté un groupe de travail qui, en collaboration avec l'INSEE et la DREES, réfléchit à toutes ces situations intermédiaires, d'autres collectivités que les centres d'hébergement des sans domicile comme des centres maternels ou certaines utilisations de foyers de jeunes travailleurs où sont envoyés des jeunes sans domicile, et également tout ce qui est situation comme les squats ou de ménages ordinaires, mais avec des statuts un peu bizarres, précaires, comme le fait d'être hébergé ou d'être locataire, mais avec une menace de départ, le risque d'être expulsé, toutes ces situations un peu entre la situation de sans domicile au sens restreint, pour lesquelles on sait à peu près maintenant faire des enquêtes et la situation de ménage complètement ordinaire que l'INSEE traite parfaitement. On travaille un peu sur ces marges. L'INSEE a d'ailleurs ajouté dans la dernière enquête logement des questions sur les personnes hébergées, ce qui contribue à améliorer la connaissance des situations intermédiaires.

M. THORAVAL

Cet exposé complète bien les difficultés que M. VERGER avait lui-même évoquées. Il s'agissait essentiellement des problèmes de méthode, de lancement et de suivi d'enquêtes, aussi bien sur le plan conceptuel que sur le plan pratique.

Nous en arrivons maintenant à l'exposé de M. Patrice SAUVAGE, qui représente la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes qui a eu le grand mérite de s'attaquer, il y a longtemps déjà, à l'approche de ces différents problèmes et d'enregistrer un grand nombre de résultats très positifs.

M. SAUVAGE

Le sigle, MRIE, signifie donc Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion. Je voudrais vous parler de trois points. D'abord, l'origine et l'évolution institutionnelle de cette Mission, ensuite les missions et leur évolution, enfin faire un bilan des acquis et de l'impact de la MRIE.

Origine et institutionnelle:

L'origine de la MRIE se trouve dans les années 86 où, à l'initiative d'ATD Quart Monde s'était créé en Rhône-Alpes un groupe de travail informel qui réunissait différents acteurs associatifs et des représentants des administrations pour justement faire travailler ces différents acteurs et ces institutions sur le thème de la lutte contre l'exclusion et aussi sur la prise en compte des plus pauvres dans la connaissance des phénomènes d'exclusion.

L'idée de départ était, pour les promoteurs de ce groupe de travail qui était donc ATD Quart Monde, de faire prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité de mener une politique de connaissance des publics en difficulté et d'intégrer cette préoccupation dans l'ensemble de leur politique.

Au départ, c'était une action plutôt tournée en direction des institutions publiques et, peu à peu, comme je le dirai, cette approche s'est élargie. Ce groupe a fonctionné de 1986 à 1992 et à partir de cette date il est devenu une structure permanente qui, au départ, n'a pas bénéficié d'un support indépendant puisqu'il a été abrité par une Fondation et dans cette structure permanente s'est manifesté cet élargissement de la préoccupation et du partenariat, puisque dès le début il y a eu quatre partenaires dans cette Mission :

- En premier lieu <u>les pouvoirs publics</u>, en l'occurrence la Préfecture de Région, le Conseil Régional, les deux principaux financeurs de cette Mission et également, des départements qui ne sont d'ailleurs pas toujours associés de manière institutionnalisée.
- En second lieu <u>les acteurs associatifs</u> de la lutte contre la pauvreté, ATD Quart Monde, mais peu à peu la liste s'est allongée avec le Secours Catholique, l'URIOPSS, la FONDA, la FNARS, l'Insertion par l'économie, etc.
- Troisième catégorie d'acteurs associés, dès 1992, <u>les partenaires sociaux</u>, c'est-à-dire que la Mission s'est constituée assez rapidement avec le soutien du Conseil Economique et Social Régional qui a délégué des représentants auprès de la Mission, aussi bien patronaux que syndicaux.
- Enfin, quatrième catégorie d'acteurs, <u>des universitaires</u>, essentiellement de Lyon et de Grenoble, et nous avons dans notre réseau pas mal de personnes spécialisées dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, comme Mme Elisabeth MOREL,

MM René BALIN, Pascal BAVOUX, universitaires bien connus au niveau national qui habitent dans la région et y travaillent.

Peu à peu cette structure a acquis un caractère plus permanent et plus officiel.

L'étape suivante, c'est 1994, où la MRIE a donc été inscrite au contrat de plan Etat-Région, puisqu'en Région Rhône-Alpes, l'article 19, a mis en place un certain nombre de préconisations de lutte contre l'exclusion, en grande partie à l'initiative d'ailleurs d'ATD Quart Monde. La MRIE a été l'une des propositions du contrat de plan et, à ce titre, elle bénéficie d'un financement permanent dans le cadre du contrat de plan, de 1 MF par an, actuellement, c'est donc 700.000 francs du côté de l'Etat et 300.000 du côté de la Région.

Enfin, dernière étape, 1996, où la MRIE est devenue association, c'est-à-dire que les pouvoirs publics ont estimé qu'il était nécessaire que la Mission bénéficie d'une structure propre. La MRIE est devenue une association, avec une organisation qui n'est pas toujours très satisfaisante puisque la décision a été prise de ne garder dans le Conseil d'Administration que les acteurs privés, en revanche, l'Etat et la Région qui sont les deux financeurs essentiels de la Mission sont dans ce que l'on appelle un Comité d'Orientation qui est en fait le Conseil d'Administration où se retrouvent les différents partenaires plus les deux partenaires Etat et Région. Tous ensembles forment le Comité d'Orientation. En fait, le Conseil d'Administration a un rôle assez mineur, même si, sans vouloir faire de politique, au moment des événements qui ont secoué la Région Rhône-Alpes, le fait d'avoir quand même un Conseil d'Administration indépendant, a permis à la MRIE de prendre une certaine position face au risque que nous sentions à l'époque

planer sur la lutte contre l'exclusion. Cette structure un peu bancale présente un certain nombre d'avantages.

Les instances de la MRIE sont donc un Conseil d'Administration, un Comité d'Orientation et un comité technique. Ce dernier est l'instance de confrontation des travaux de la MRIE entre ses différents partenaires. Une ou deux fois par trimestre, ce comité technique se réunit pour étudier les différents travaux réalisés par la MRIE et contribuer également aux orientations de cette Mission.

Sur le plan des permanents, la structure reste légère, deux cadres et deux secrétaires qui ne sont d'ailleurs pas à temps complet, c'est-à-dire qu'il y a en gros trois équivalents temps plein, quelques collaborateurs plus ou moins occasionnels, et au total un budget d'environ 1,5 MF.

Nous avons eu la chance d'avoir un fonctionnaire mis à disposition qui permet d'accroître le budget qui au départ n'était que d'environ 1 MF. Maintenant, nous avons un bon budget pour permettre de remplir les différentes missions.

S'agissant des missions de la MRIE, il y en a eu trois successives qui ont été remplies au fur et à mesure et qui s'ajoutent les unes aux autres.

La première est la fonction d'observation et de veille à travers, chaque année, un dossier annuel qui fait le point sur l'exclusion et sur les politiques et les pratiques de lutte contre l'exclusion. Ce dossier annuel donne lieu à une conférence de presse, un document de

150 ou 200 pages, le Préfet de Région vient à cette occasion et c'est un moment important au niveau régional.

Différentes contributions se trouvent dans ce dossier annuel, des contributions d'ordre statistique d'abord. La Mission a reçu délégation de la Préfecture de Région pour faire travailler toutes les administrations régionales qui apportent des chiffres, puisque là ce sont essentiellement les administrations qui le font, les réseaux associatifs également. Il y a toute une dimension chiffrée mais aussi toute une dimension qualitative avec énormément d'articles qui sont produits par les membres du réseau.

Il y a aujourd'hui environ une cinquantaine d'adhérents en plus des administrations publiques, ces adhérents étant souvent des têtes de réseau, mais ce sont quand même des personnes que nous essayons de faire venir "intuitu personae" et non pas en tant que représentants d'une institution.

Donc, d'abord cette dimension de veille. La deuxième fonction est l'animation de la réflexion. On a évoqué tout à l'heure cette étude sur le logement menée il y a quelques années mais qui avait quand même une dimension surtout statistique. Actuellement à la MRIE, trois groupes de travail fonctionnent sur divers thèmes que donne le Comité d'orientation après l'assemblée générale : l'un sur les activités d'utilité sociale, un autre sur le thème "agir avec les personnes les plus défavorisées", enfin un troisième sur le thème de la « santé », qui est un travail plus statistique.

Une troisième mission qui se développe également et qui peut-être nous éloigne un peu de cette mission d'observation et de réflexion, c'est l'appui aux initiatives car, évidemment la MRIE, peu à peu, dans ces groupes de travail, est amenée à faire des propositions, et d'ailleurs ce n'est pas à elle de les faire, c'est aux différents acteurs régionaux, mais elle est souvent sollicitée non pas pour réaliser un appui direct aux initiatives mais pour apporter un appui conceptuel ou un accompagnement au second degré.

Nous avons en route une expérimentation très intéressante, les programmes de promotion des personnes défavorisées dans six sites, et la MRIE a été sollicitée, non pas pour accompagner les acteurs au niveau du terrain, mais pour les aider dans l'échange d'expériences et pour réaliser ensuite un bilan de cette action afin de faire des recommandations.

De même, elle joue un rôle de conseil en formation et en évaluation. Par exemple, nous avons été sollicités pour développer l'accueil des personnes défavorisées dans les services publics et, dans ce cadre, nous avons suivi et animé une expérience dans une Caisse d'Allocations Familiales, et nous avons surtout réalisé le cahier des charges de la formation du personnel d'accueil confronté à des problèmes de personnes en difficulté.

De même, en matière d'évaluation, nous pouvons jouer, à la demande, un rôle de conseils, c'est-à-dire participer à des réflexions sur notamment des cahiers des charges pour décider des axes de l'évaluation et éventuellement sélectionner des cabinets. C'est un appui plus indirect aux initiatives mais qui paraît important.

Voilà les trois missions principales de la MRIE. J'en ajouterai une quatrième qui commence à se développer, qui va bien au-delà de l'observation et qui est un aspect sensibilisation envers les administrations aux thèmes de l'exclusion et des personnes qui en sont victimes. Peu à peu, on se rend compte que cela ne suffit pas mais qu'il faut sensibiliser beaucoup plus de monde, notamment les élus locaux, les responsables d'entreprises, et, finalement chacun individuellement, puisque la lutte contre l'exclusion suppose un changement de regard de tous.

Nous commençons à mettre en oeuvre un travail de sensibilisation en essayant de travailler avec une agence de presse qui tente de mobiliser peu à peu les journalistes pour diffuser des expériences et une prise de conscience dans la région. Nous sommes tout à fait au début, mais c'est une orientation que nous a donnée notre Comité d'Orientation.

Enfin, un des acquis essentiel de la Mission Régionale de l'Information sur l'Exclusion est d'abord d'avoir permis la création, l'émergence d'un espace de réflexion partagée, un lieu neutre très précieux où se vit un partenariat entre des gens qui, trop souvent, n'arrivent pas à travailler ensemble, un lieu de parole libre où on essaie de sortir de la langue de bois pour voir comment les choses se passent dans la réalité ce qui n'est pas toujours facile. Par exemple, il est certain qu'il existe des réticences du côté des administrations quelquefois à dialoguer d'égal à égal avec les associations. C'est une première difficulté.

On a par ailleurs du mal à faire venir dans nos réunions les partenaires sociaux et les entreprises, mais c'est très classique. Cela constitue une seconde difficulté. En ce qui concerne les administrations, paradoxalement, il existe parfois un intérêt à les faire dialoguer ensemble parce que le travail inter-administratif n'est pas toujours facile sans un lieu neutre et extérieur.

Nous avons initié cette année des rencontres thématiques locales, c'est-à-dire que nous essayons d'aller beaucoup plus sur le terrain en faisant se rencontrer des acteurs locaux et des acteurs régionaux. Et ces rencontres, qui ont été des journées de travail, ont été vraiment très intéressantes parce que, finalement, on constate que les têtes de réseau finissent elles-mêmes par être un peu loin du terrain et que nous avons besoin de nous retrouver, de nous ressourcer en permanence. Ce travail de partenariat n'est jamais acquis, il faut toujours le renouveler, le ressourcer à la base sur le terrain.

Comme je l'ai dit aussi, pour que ce lieu de réflexion partagée fonctionne, il faut que les participants soient là en tant que personnes et non pas en tant qu'institutions. Ce n'est pas toujours facile avec notamment les administrations, mais aussi parfois le monde associatif.

Le tableau de bord que nous réalisons chaque année constitue un acquis sur le plan méthodologique Certains d'entre vous le connaissent. C'est un tableau de bord où nous essayons de distinguer trois dimensions des éléments de contexte, des faits et des chiffres relatifs à la précarité et l'exclusion, les politiques menées.

On essaie de croiser tout cela pour essayer d'avoir vraiment des approches transversales et de ne pas découper en tranches les personnes, parce qu'évidemment les administrations qui nous fournissent les chiffres le font à partir de leurs propres données.

La tendance est d'aborder les gens par secteurs : emploi, logement, etc., et le croisement n'est pas toujours facile.

On essaie aussi d'aborder davantage la dimension locale car on constate aussi que dans une région importante comme Rhône-Alpes, les choses sont un peu gommées au niveau de la région. Par exemple, les tensions sur le logement sont vues difficilement au niveau régional et il faut aller dans les bassins d'habitat, dans les communes pour les percevoir.

On essaie en plus (et j'ai vu que c'était un de vos projets) d'animer une dynamique d'observation locale. Il commence à se créer des petits observatoires locaux thématiques, sur les jeunes, sur le logement, sur les personnes sans domicile. Nous avons peu à peu un certain rôle d'animation et de partenariat avec ces petits observatoires locaux qui nous alimentent de façon très intéressante.

Autre point sur le plan méthodologique, nous essayons de prendre en compte le plus possible la parole des plus pauvres. Dans le dossier annuel que nous faisons on trouve des monographies réalisées avec différentes associations qui, justement, présentent les parcours de personnes en difficulté, et nous essayons aussi dans le cadre des groupes de

travail de soumettre les propositions aux personnes en difficulté elles-mêmes. C'est également un élément important.

Toujours sur le plan méthodologique, nous essayons de développer également tout un travail de capitalisation. Il ne s'agit pas pour nous de relever toutes sortes d'expériences mais, peu à peu nous sommes amenés à en repérer un certain nombre et à les capitaliser, et justement en prenant en compte le vécu des personnes qui sont dans ces différentes expérimentations.

Il y a là tout un travail de capitalisation en lien avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme qui a, vous le savez peut-être, construit une banque de données à laquelle nous sommes reliés, mais nos fiches d'expériences ont elles mêmes une certaine originalité, dans la mesure où elles donnent également la parole aux personnes.

Troisième plan des acquis en termes de contenu, je serai plus rapide car cela rejoint ce qu'a dit Mme BOISSARIE, c'est évidemment d'essayer de tenir les deux bouts de la chaîne, c'est-à-dire prendre en considération à la fois la parole, la situation et les besoins des personnes les plus pauvres, mais en même temps réfléchir en termes globaux sur l'évolution, les processus sociaux dont l'exclusion n'est qu'un révélateur et une conséquence.

Nous réfléchissons en particulier sur le thème de la prévention. Le risque, en ce domaine, de tout observatoire comme le nôtre, ce serait que nos commanditaires nous disent : "étudiez de près la situation des personnes, c'est absolument nécessaire" sans voir tous les phénomènes globaux, sociaux, tous les processus dont sont victimes ces

personnes. Il faut absolument tenir les deux bouts de la chaîne si on ne veut pas risquer de "ghettoïser" encore davantage les personnes en difficulté.

Enfin, dernier point peut-être dans les acquis et impacts de la MRIE : quel impact sur les politiques et les pratiques de lutte contre l'exclusion ?

Cet impact est très difficile à percevoir parce que la MRIE ne donne pas de conseil très précis en matière de politique de lutte contre l'exclusion, elle est confrontée au risque d'être dans deux extrêmes :

- Le premier, serait justement de donner des conseils de politique de lutte contre l'exclusion très précis qui amènerait la MRIE à être instrumentalisée par les pouvoirs publics. Or il existe des services qui doivent mettre en oeuvre des mesures plus précises et ce n'est pas à nous de les définir de manière détaillée.
 - Le deuxième extrême, serait simplement d'être dans de grandes orientations et de donner bonne conscience finalement à tous les acteurs, avec de bonnes paroles. C'est un peu le risque de notre dossier annuel, qui est un rendez-vous où viennent des centaines de personnes, mais qui peut être aussi un moyen de se donner bonne conscience.

Il est donc important que nous ayons par ailleurs des groupes de travail où nous faisons des préconisations, relativement précises pour faire avancer la lutte contre l'exclusion. Au delà de mesures précises de lutte contre l'exclusion, toute une certaine culture se développe dans la région Rhône-Alpes. Il y a notamment un indice très intéressant, c'est le succès d'un colloque que nous avons organisé à Chambéry le 2 février dernier, où sont

venues 400 personnes (on a dû en refuser 200) sur le thème "Agir avec les personnes en difficulté, enjeux de la lutte contre l'exclusion".

Ce thème qui, au départ, était surtout porté par ATD Quart Monde, a énormément progressé en Rhône-Alpes et je crois que la MRIE a contribué au développement de cette culture qui est quand même une culture assez innovante et qui n'est pas répandue partout, me semble-t-il.

En conclusion, la MRIE est finalement à la fois un outil, des méthodes, avec une équipe, etc., mais c'est aussi un rassemblement de personnes porteur d'un certain sens. C'est important, dans un Observatoire comme celui que vous voulez créer dans les mois qui viennent, d'être très fiable sur le plan de l'outil, mais de ne pas oublier le sens qui est derrière et aussi les relations interpersonnelles qui sont nécessaires pour que ce partenariat fonctionne dans de bonnes conditions, pour qu'on ne se contente pas de bien faire marcher les choses mais pour se situer dans une véritable dynamique de sens.

M. THORAVAL

Ces différentes interventions avaient pour but de poser la question : comment appréhender les phénomènes de pauvreté-précarité ? Le problème a été posé au début par M. FELTESSE et par Mme BOISSARIE. M. VERGER et Mme MARPSAT vous ont exposé les difficultés de concept, de méthode, M. SAUVAGE, a fait part d'une expérience déjà longue - dix - treize ans si j'ai bien compris, avec des solutions, les limites de ce qui est fait et je crois qu'il est maintenant temps de vous donner la parole puisque toute une série de questions se posent à nous pour voir, en Ile-de-France, ce qui peut être engagé.

DEBAT

M. BOUCHERAT

En qualité de président du CESR d'Ile-de-France, au terme de près de deux heures d'exposés riches d'enseignement que vous venez de synthétiser, Monsieur le Président, je crois qu'on ne peut que se féliciter de l'initiative qui a été prise.

Il a été rappelé en début de réunion que vous avez été, en tant que Préfet de Région, à l'initiative de ce qui se déroule devant nous dans cet hémicycle, et je félicite le Président FOURIER d'avoir renouvelé vos propres initiatives et vos efforts et d'être arrivé aujourd'hui à réunir une telle salle. Cela prouve que nous sommes à un moment important et je crois que l'exposé de M. SAUVAGE vient nous confirmer que la voie est ouverte, qu'elle est bonne et qu'il faut la suivre.

Ayant participé à des travaux, il y a quelques années, aux côtés de Mme BOISSARIE et de M. FARINE, nous pouvions pressentir, grâce à la pertinence du rapport de 1995 que vous avez rappelé tout à l'heure que cette voie était déjà ouverte. Aujourd'hui, nous en prenons pleinement conscience et je crois que ce mouvement ne peut pas s'arrêter, il répond à un besoin.

Ayant quelques questions à poser aux uns et aux autres je ne pourrai malheureusement pas le faire faute de temps, mais je suis sûr que cette salle saura relayer mes propres questions. Je dirai simplement que des contacts tout récents avec d'une part le Président du Conseil Régional, d'autre part le Préfet de Région, me font penser qu' il manque

réellement peu de chose aujourd'hui pour que cette instance d'information, d'observation et d'échanges sur l'exclusion puisse, dans cette grande région, après la capitale des Gaules, nous donner à nous Franciliens modestes, l'occasion de réunir toutes nos forces vives pour essayer de rejoindre la capitale des Gaules que je citais il y a un instant.

M. THORAVAL

Merci pour l'appui que le Conseil Economique et Social a toujours apporté à ce type de recherche et de réflexion.

M. DESFORGES

Je suis à la fois président de la Délégation de Paris du Secours Catholique et membre du Conseil Economique et Social Régional, au titre de la solidarité. J'ai suivi les travaux du groupe présidé par M. FELTESSE, et je voudrais apporter plus qu'une question peut-être un témoignage complémentaire, à la fois sur ce qu'a dit Mme BOISSARIE sur les difficultés de repérer un certain nombre de choses et par rapport à ce qu'a dit Mme MARPSAT sur les expériences d'enquêtes difficiles sur les sans domicile, à Paris.

Je n'ai malheureusement pas connaissance de la dernière étude que vous avez faite et des résultats, mais il est vrai que l'expérience du Secours catholique à Paris, qui s'efforce d'être présent et aux côtés de nombreux sans domicile, montre qu'il est extrêmement difficile d'appréhender réellement une grande partie de cette population, car à la fois il y a ceux qui viennent dans des accueils, dans des centres d'hébergement, que l'on peut donc connaître, en faisant attention aux doubles emplois et en sachant que les centres

d'hébergement n'accueillent pas les mêmes personnes toutes les nuits, et ceux qui se cachent, qui ne veulent aller nulle part. Nous avons des équipes depuis pas mal d'années qui essaient d'aller les rencontrer dans les rues et sur les places de Paris. Nous savons que c'est une population qu'il est difficile de bien appréhender, et qu'un certain nombre d'entre eux, ne bougent pas pratiquement de "leur cache", car ils ne veulent pas avoir de contact avec les administrations, et ils ne souhaitent pas véritablement s'en sortir. Ce n'est que par une action répétée régulièrement, en leur apportant quelque chose (un café, une couverture), qu'ils commencent enfin à faire un effort pour sortir.

C'est bien que l'on ait commencé quelque chose mais il faut encore essayer d'améliorer les possibilités de faire des enquêtes aussi exhaustives que possible sur cette population notamment sans domicile.

Mme de CASTELLANE-FERAL

Je suis chargée de mission à la Direction de l'Habitat, de la Culture et des Solidarités de la Région Ile-de-France, pour l'animation de l'instance Etat-Région, sur la pauvreté et l'exclusion, dont nous parlons aujourd'hui.

A ce titre, je crois que nous avons bien fait le tour des difficultés qui nous attendent, mais je voudrais savoir, si on peut déjà s'interroger sur l'existence d'organismes qui auraient déjà centralisé des informations et les auraient analysées. Ce sera l'objectif de notre travail, mais a-t-on déjà l'idée de quelques lieux centralisateurs et peut-on savoir, si les départements eux mêmes auraient, soit dans leurs cabinets, soit dans leurs directions administratives, déjà pensé à centraliser toutes ces informations ?

M. FELTESSE

S'agissant des départements, le groupe n'a pas eu de visibilité de travaux menés par les exécutifs départementaux et leurs services. En ce qui concerne les administrations on a essayé effectivement de travailler sur plusieurs sources : un travail mené par la DRASS Ile-de-France, des travaux menés dans le cadre de la politique de la Ville et des éléments, mais là plus parcellaires, plus unidimensionnels sur le logement ou sur le travail.

Mais bien évidemment en posant cette question vous soulevez celle que nous nous posions : est-ce que cela existe ? Et notre conclusion est que cela n'existe pas, c'est pourquoi nous avons fait cette proposition d'instance.

M.THORAVAL

On peut ajouter qu'effectivement un certain nombre d'initiatives sont déjà prises en Ile-de-France. Vous en avez fait état, un certain nombre d'associations, dont la nôtre, prospectent systématiquement, avec un questionnaire envoyé à chacune de nos délégations et aux équipes. Ce questionnaire fait quatre pages, accompagné d'une sorte de lexique qui permet aux bénévoles de fournir des éléments à la base, issus du terrain et qui intéresseront l'instance. Je pense que ce serait l'un des intérêts de cette instance, de collationner en quelque sorte l'ensemble des informations que les uns et les autres sont susceptibles d'apporter par l'intermédiaire soit des collectivités, des services de l'Etat, des associations, soit même des entreprises.

Une participante

Je suis directrice d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et tous les ans nous sommes obligés de faire une analyse de nos besoins pour nos débats d'orientation budgétaire. J'ai tous les renseignements sur les problèmes de la population de la ville. La proximité nous permet d'avoir les chiffres et les bons chiffres.

M. THORAVAL

On est donc au niveau de la commune, mais il y a beaucoup de communes, plus de mille. Quand je parlais d'équipe tout à l'heure, c'est bien celle du terrain, mais ce qui est intéressant ce sont les deux bouts de la chaîne, comme le disait M. SAUVAGE, c'est le terrain, le concept, le global qui permet de définir une action de prévention comme l'a dit également M. SAUVAGE. Il faut les deux bouts, il faut agglomérer aussi les éléments d'analyse, c'était le sens de votre question du reste.

M. SCHWELSGUTH

Je suis ici au titre d'Emmaüs mais également comme Président de l'Association "La raison du plus faible", et je vais faire une observation qui est peut-être un peu provocante. On parle de compter, notamment des gens qui n'ont pas envie d'être comptés. Il ne faut pas oublier que, compter c'est classer et, en l'occurrence, classer de façon négative, classer des gens par leurs manques ce qui est un problème assez fondamental.

Compter, certes, il faut compter mais quand il n'y a pas en face la volonté politique d'apporter des solutions, a-t-on encore le droit de compter ? Je pense en particulier à tous ces problèmes d'accès au logement des plus pauvres, d'accès à l'insertion des gens qui sont à la rue. C'est vrai qu'aujourd'hui, chacun le sait, en matière de logement en particulier en Île-de-France, il y a des blocages au niveau des organismes HLM et au niveau des communes. En réalité, il y a une telle pression de l'opinion publique pour rejeter ces pauvres, pour qu'ils aillent ailleurs que, compter tous ces gens là c'est bien, mais s'il n'y a pas en face la volonté politique, au niveau de chacune des communes, de faire ce qu'il faut pour apporter des solutions, compter devient presqu'indécent.

M. FELTESSE.

Ce que dit M.SCHWELSGUTH est une mise en garde. Effectivement, ce n'est pas l'approche qu'il convient d'avoir, il ne s'agit pas simplement de compter et de mettre dans des cases, il s'agit de comprendre, d'écouter, de faire parler tous les lieux et les acteurs concernés. M. SAUVAGE a bien expliqué le processus qui s'est développé en région Rhône-Alpes. On partait de sensibilisation de l'administration et, progressivement, parce que le travail a été de qualité, il a fait l'objet de communications plus larges reprises par les médias atteignant l'opinion, il a fait l'objet de dialogue avec les élus et, à ce moment-là on est dans un processus qui s'appelle tout simplement la démocratie. C'est cela qu'il convient de faire, essayer d'abord d'être un petit élément, une petite pierre à la construction d'une démocratie qui repose sur l'échange, le dialogue, l'évaluation, etc., étant entendu que ce qu'il convient effectivement d'avoir comme plus value c'est cette approche multidimensionnelle, et je reviens sur l'observation faite par

les CCAS, bien sûr, ce sont des sources extrêmement précieuses, de même que les allocations familiales, l'ANPE, les systèmes de soins, de même que les associations.

Mais ce qui est intéressant c'est de mettre tout cela ensemble et de se donner une capacité de mieux voir ce qu'il en est, de la globalité des difficultés, des obstacles que rencontrent les personnes quand elles veulent sortir des situations de l'exclusion.

On est beaucoup plus sur une approche en termes de processus qu'en termes de "stocks" mettant chacun avec une étiquette dans une bouteille. Une fois que l'on a compris cela, on peut essayer de voir comment on construit cette démarche et comment on se donne les points de repère, sans vouloir ni stigmatiser quiconque, ni enfermer encore moins des personnes dans des catégories.

M. THORAVAL

Du reste, Mme BOISSARIE, tout à l'heure, nous a bien positionnés sur ce problème, je suis de votre avis, nous ne sommes pas ici pour compter et décompter les personnes en difficulté, nous sommes à l'opposé de cette position, mais Mme BOISSARIE nous a dit qu'il fallait aller chercher jusqu'au plus exclu, c'est une recherche systématique mais sur un plan essentiellement humain.

J'ai constaté dans les fonctions récentes que j'occupe, que la première chose à faire c'est déjà de découvrir ceux qui ont des droits et ceux qui n'y ont pas accès. Des droits, cela veut dire qu'il y a une politique de base, elle est peut-être insuffisante mais même insuffisante, ceux qui ont besoin d'elle, qui n'y ont pas accès doivent être prospectés, car

ils ont droit à la santé, droit à la justice, droit à l'éducation, droit au logement même si les difficultés sont grandes notamment en Ile-de-France. Ces personnes, vous le savez comme nous, ne peuvent pas y accéder, mais vous avez raison de donner cet éclairage. On risque toujours, je crois l'avoir dit dans ma propre intervention, d'être prisonnier de sa technique, de ses recherches et d'oublier qu'en fait ce sont des personnes qui sont en difficulté. Donc je crois que votre remarque a toute sa portée.

Mme MARPSAT

Je voudrais répondre sur deux points.Le premier concerne les sans domicile qui ne font appel à aucune aide.

C'est évidemment un point auquel nous avons réfléchi. D'une part, nous avons fait plusieurs expériences de contrôle, Nous avons demandé aux personnes de l'équipe de psychiatres qui a travaillé après nous de faire un petit test sur les personnes qui auraient été rencontrées en dehors des centres d'hébergement ou des «points soupe» ou autres. Nos collègues ont trouvé que les personnes interrogées avaient toutes fait appel à au moins une distribution de café ou à un service comme celui que vous citiez, c'est-à-dire des personnes qui se déplacent, et avaient eu au moins un contact dans la semaine qui avait précédé. Ce qui veut dire que ces personnes là sont dans le champ de notre enquête et qu'il faut tout un système de pondération complexe pour arriver à en tenir compte.

Celles qui ne seraient pas touchées du tout seraient celles qui vraiment ne feraient jamais appel à rien, à aucune aide, et là j'aurai deux remarques :

- la première, c'est qu'en effet cette méthode est tout à fait liée à l'action des associations, d'une part, parce qu'on ne peut pas travailler sans les associations. Il faut vraiment que cela se fasse en collaboration avec elles, ensuite, plus le travail des associations se développe, plus on peut essayer de tenir compte de leurs difficultés, quitte à adapter nos questions. Bien sûr, on ne peut pas imposer des questionnaires trop longs aux personnes qui veulent échapper à des rencontres, il faut essayer de s'adapter un peu à leur situation.

- la seconde, c'est un travail plus qualitatif encore, moins statistique. Nous avions, sur une durée de six mois, un contact avec des groupes de sans domicile que l'on retrouvait de façon très périodique, et on essayait de suivre comment le groupe se faisait, se défaisait, comment évoluait leur situation. Il y avait plusieurs groupes : certains étaient en centre d'hébergement et faisaient partie de notre enquête, mais d'autres avaient un système de vie de bricolage personnel, pourrait-on dire, ils vivaient sur la ligne de petite ceinture, sur la partie désaffectée et, en principe, ils faisaient très peu appel aux services, ils faisaient la manche, ils étaient plusieurs. Quand un ne rapportait rien l'autre rapportait, et ils arrivaient à se débrouiller, ils allaient de temps à autre manger au restaurant de l'Armée du salut, cela nous a un peu rassurés.

Toutefois, j'ai une hypothèse qui demande à être vérifiée : ceux qui nous échapperaient le plus seraient des gens qui, paradoxalement, auraient quelques "ressources" en termes de réseaux, de famille ou d'amis qui les dépannent de temps en temps, ou qui auraient une allocation d'adulte handicapé, ou un RMI qui leur permettent de se débrouiller plus ou moins, de trouver d'une façon ou d'une autre à ne pas faire appel à des services. Quelquefois, cela peut être une activité illégale, on a trouvé un certain nombre de

dealers dans notre enquête. Il n'y en a pas énormément, ce sont des gens qui nous échappent, qui vivent dans des squats, qui se débrouillent. Ce sont ces personnes qui ont un certain nombre de ressources qu'on a du mal à saisir par ce type d'enquête.

Mais, en effet, c'est un souci pour nous d'essayer de tenir compte le plus possible de ceux qui ne sont pas très faciles à trouver, ne serait-ce que ne plus enquêter seulement dans les centres d'hébergement, mais aller aussi dans les « points soupe » ou les différents lieux où on nourrit.

Par ailleurs, le terme "compter" me provoque un peu car ce n'est pas le premier but de notre enquête. Ce que nous cherchons à obtenir par nos études statistiques, ce n'est pas un nombre global, cela ne permet pas vraiment d'adapter l'action. Si vous avez 100.000 sans domicile, mais si vous ne savez pas qui ils sont, hommes, femmes, enfants, leur âge, leur emploi, cela ne va pas beaucoup vous aider à leur venir en aide, vous ne saurez pas vraiment comment adapter les mesures. Pour nous, il faut aller dans une connaissance beaucoup plus profonde.

J'ajouterai une chose tout à fait personnelle, et cela n'engage pas l'INED : par moment je voudrais avoir l'assurance que la connaissance va aider à l'action et non la remplacer. C'est un souci que j'ai périodiquement et j'agis en ce sens, parce que j'ai l'espoir que cela devienne de l'action avec d'autres éléments. Le jour où on dira que cela vient la remplacer, je travaillerai sur autre chose tout de suite.

Un participant

Je suis directeur d'un CHRS (Bethleem) dans l'Essonne, qui accueille des mères et enfants et fait de l'accueil d'urgence.

Un point qui me semble ne pas avoir été retenu est le problème du logement, ce qui m'étonne. Depuis, le début de l'après-midi, j'entends beaucoup de réflexions intéressantes, mais rien sur le logement. Or, je pense, en tant que directeur de ce genre de structure, que c'est le problème majeur. Effectivement, dans mon CHSR, il y a des personnes qui ont des revenus, qui travaillent à temps partiel, qui ont des revenus suffisants avec les allocations familiales, mais le logement a un coût social énorme. Au niveau de l'accueil d'urgence, le nombre de familles expulsées de leur logement en novembre est inconcevable. Or, ces familles maintenues dans leur logement coûteraient moins cher à la société. Autant sur le travail, on ne voit pas tellement comment agir, car on a moins de prise sur le chômage, autant sur le logement, les hommes politiques devraient avoir beaucoup plus d'action. On a créé des collectifs de relogement dans tous les départements avec des partenaires bailleurs, mais c'est véritablement une goutte d'eau, car nous n'avons pas l'instrument de décision. Il y a en Ile-de-France, une incurie quant à une réflexion sur le logement.

M. FOURIER

Vous avez entièrement raison de poser ces questions, mais il faut savoir que notre colloque et les travaux du CRIES sont des travaux de méthode, c'est-à-dire, que nous sommes en amont du problème que vous évoquez. On nous demande les moyens de connaître, de cibler le manque et la précarité. Il sera certainement fait allusion au logement dans la seconde partie, avec l'expression des acteurs régionaux comme le CREDOC. On nous a demandé de faire un travail inspiré de celui de la MRIE en Rhône-Alpes qui s'attaque à ce problème mais aussi à beaucoup d'autres. Vous nous demandez de faire quelque chose qui n'était pas dans notre mission et que nous ne sommes pas capables de résoudre, mais l'instance qui va être créée, et que Mme de CASTELLANE-FERAL va animer, aura certainement dans ses premières réflexions ce sujet et tout ce que vous dites devra être connu, étudié, pris en compte. Mais, vous êtes un peu en avance sur ce qui va être décidé et annoncé tout à l'heure par la Région Ile-de-France.

M. FELTESSE

Votre observation a deux portées :

- une première, le témoignage des situations vécues que vous côtoyez et qui montre l'importance de ce facteur et combien il conditionne beaucoup de choses.
- la deuxième, est effectivement de nous interroger sur l'angle d'attaque que nous pouvons avoir là-dessus. On a essayé de répondre dans nos travaux, à savoir que l'on peut, au nom de la multidimensionnalité dire

que l'on prend tout, qu'on a une batterie d'enquêtes extrêmement lourdes et qu'on essaie de voir toutes les dimensions en même temps.

Une autre possibilité a été évoquée, c'est de prendre l'angle d'attaque du logement, comme l'expérience Rhône-Alpes, partir d'une dimension et l'accompagner d'un territoire, éventuellement d'un type de population et, à partir de là bien voir tout ce qu'il y a autour. C'est comme cela qu'on peut progresser. A partir de là on va se donner la capacité d'avoir une approche sur le cumul des handicaps.

Je ne sais pas ce que M. SAUVAGE peut donner comme précision sur les résultats, mais il semble que par ce biais ils sont arrivés à des choses extrêmement intéressantes.

M. SAUVAGE

Malheureusement, je ne peux pas trop parler de cette enquête, car je n'étais pas à la MRIE à l'époque, mais sur cette question du logement, c'est un domaine où se manifestent de plus en plus nettement des frontières floues entre la précarité et l'exclusion proprement dite. Effectivement, dans le domaine du logement, on a énormément de personnes qui ne sont pas des exclus proprement dits, mais qui sont des personnes simplement menacées, victimes de la précarité au travail ou de la pauvreté des revenus au travail. Donc, ce flou des frontières entre précarité, pauvreté au travail et exclusion, c'est un des thèmes sur lesquels votre instance devra avancer. Nous, à la MRIE, nous ne sommes d'ailleurs pas très avancés là-dessus parce qu'on n'a pas beaucoup d'éléments statistiques sur les aspects de précarité, de pauvreté au travail.

Un deuxième commentaire : le logement est aussi un domaine où on voit bien qu'il faut tenir les deux bouts de la chaîne. On ne peut pas se contenter de dire qu'il y a des personnes ayant des difficultés de logement, il faut aussi remettre en cause une politique de l'habitat dans son ensemble, parce que les difficultés de logement des plus démunis sont liées, non seulement à leurs propres difficultés mais aussi à des politiques du logement d'ensemble qui génèrent une certaine insuffisance de logement social, plus les questions de ségrégation dans les banlieues. Il y a des phénomènes globaux dont on ne peut pas faire abstraction dans un travail de ce genre, d'où la nécessité de tenir, encore une fois, les deux bouts de la chaîne.

Dr. Michel MALLARD - Médecin coordinateur des réseaux santé-précarité dans les Yvelines

J'aimerais appuyer la remarque faite à l'instant. On parle aujourd'hui des nouveaux pauvres, il ne faudrait pas les oublier dans ces études statistiques. On a mis en place des dispositifs de lois que l'on a du mal à faire appliquer, notamment pour les RMIstes en faveur desquels beaucoup de dispositifs existent, mais on déplace le problème. Aujourd'hui, on voit les gens qui ont des petits revenus, des SMICARDS qui ne se soignent plus parce qu'ils n'ont pas les moyens de se payer une mutuelle, donc il faut faire l'avance des frais. Ces problèmes de santé vont dégager d'autres problèmes. Est-ce que dans vos études vous pensez approcher les frontières de la grande précarité, savoir celle qui peut la précéder ?

M. FELTESSE

Quand vous dites dans" **nos études**", notre rapport va être repris par les responsables régionaux et il est clair que des situations comme celles que vous évoquez doivent pouvoir être mises à plat. Il ne s'agit pas de partir d'une définition très précise d'une population, il s'agit de voir par rapport à l'accès à des droits et devoirs fondamentaux : se soigner, se loger, travailler, etc. Qu'en est-il de la situation d'une population, sans prendre nécessairement la population définie administrativement par un statut, etc.

Là, effectivement, on va voir cette frange de la population. On a beaucoup discuté, en débats inter-associatifs, à propos de la préparation du projet de loi sur la couverture maladie universelle (CMU) pour cette population qui n'arrête pas d'aller et venir, entre une situation avec un peu plus de ressources et ce type de situation de précarité qui semble aujourd'hui se développer. Il est très important de voir quelles sont ses conséquences et comment y répondre, car on a là une population qui ne paraît pas clairement installée dans la pauvreté mais qui, de fait, n'a pas accès à un certain nombre de services essentiels.

DEUXIEME PARTIE

L'EXPRESSION DES ACTEURS REGIONAUX

Mme Marie Odile SIMON, CREDOC

Dans ses différentes missions, le CREDOC a un axe de travail qui regarde l'évaluation des politiques sociales, en particulier celles qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, le CREDOC a un parti pris dans ses différentes études qui est de favoriser les enquêtes directes auprès des populations concernées au-delà des analyses du fonctionnement organisationnel qui se font d'habitude dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques.

Le CREDOC mène donc ces enquêtes directes auprès des populations, c'est-à-dire auprès des bénéficiaires des politiques, que ce soit des bénéficiaires réels, donc ceux qui ont effectivement accès à leurs droits, mais aussi auprès des bénéficiaires potentiels, c'est-à-dire des personnes en situation de non recours qui pourraient prétendre à des droits mais qui, pourtant ne les font pas jouer pour diverses raisons.

L'objet de ces enquêtes quantitatives est de mieux connaître ces bénéficiaires, de mieux connaître leurs caractéristiques mais aussi leurs trajectoires individuelles, la façon dont elles rencontrent ou ont rencontré les différentes politiques et de recueillir leur opinion sur ce que ces politiques ont pu leur apporter.

Nous travaillons notamment sur le RMI ou sur divers dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, nous avons aussi réalisé une enquête plus générale, qui ne se limitait donc pas à un seul dispositif; cette enquête a été réalisée à la demande du Conseil Economique et Social en 1995 pour alimenter un travail mené par Mme Geneviève

ANTHONIOZ-DE GAULLE, à l'époque présidente du mouvement ATD Quart Monde. Cette étude portait sur l'efficacité des politiques publiques pour lutter contre l'exclusion, elle s'intéressait aux politiques spécifiques telles que le RMI, ou le SSL ou la carte santé, elle s'intéressait aussi aux politiques générales qui n'ont pas un objectif affiché de lutte contre l'exclusion mais qui peuvent avoir indirectement des effets sur ces publics.

Il s'agissait de réaliser une enquête auprès d'un peu plus de 750 personnes en situation de grande pauvreté. Nous avons utilisé une méthodologie un peu particulière de façon à diversifier les situations rencontrées et à interroger des personnes qui connaissaient de réelles difficultés dans au moins un des principaux domaines de la vie quotidienne, c'est-à-dire des ressources, de l'emploi, du logement, de la santé, de la famille. On a essayé de privilégier cette approche multidimensionnelle de la pauvreté et de ne pas se limiter à un critère de ressources pour sélectionner des personnes.

Cette étude a permis de mieux comprendre comment les politiques sociales interagissent pour aider les plus défavorisés et comment les bénéficiaires les perçoivent.

Le premier enseignement est que les politiques sociales constituent d'abord une source de revenus pour les plus défavorisés, que ce soit par le versement d'une allocation régulière ou par des aides plus ponctuelles. En effet, parmi les personnes que nous avons pu interroger, plus de la moitié n'avaient comme sources de revenus que des revenus issus de transferts sociaux. Ce poids des transferts sociaux est d'autant plus important que le montant total des ressources de la personne rencontrée est faible, c'est-à-dire que les plus pauvres sont d'autant plus dépendants des aides de l'Etat.

Deux prestations ont une diffusion particulièrement large parmi les personnes rencontrées. Il s'agit bien sûr du RMI, on pouvait s'y attendre ; il s'agit aussi des prestations familiales, surtout des Allocations familiales. Plus d'une famille interrogée sur dix vivait exclusivement de ces allocations familiales. Elles se trouvent donc un peu détournées de leur rôle premier qui était d'assurer un complément de ressources pour aider à l'éducation des enfants, elles apportent en fait l'argent nécessaire à la survie des familles et donc un revenu minimum vital.

Malgré l'existence de ces différentes prestations et une diffusion plutôt bonne parmi les personnes concernées, c'est-à-dire que le phénomène de non recours en ce qui concerne les prestations financières est assez limité, les trois-quarts des personnes que l'on a pu rencontrer étaient au-dessous du seuil de pauvreté. Ici, dans cette enquête, on l'avait fixé à 3.330 francs par mois et par unité de consommation.

Donc les prestations sociales, si elles ne sont pas couplées à d'autres ressources, ne permettent pas de basculer en dehors de la pauvreté et de franchir ce fameux seuil de pauvreté.

Autre constatation de cette étude (autre résultat fort) c'est que, globalement parmi l'ensemble des personnes rencontrées peu d'entre elles sont globalement exclues de l'ensemble des politiques sociales. Même les deux formes de pauvreté les plus marginalisées qu'on a pu rencontrer, c'est-à-dire les jeunes isolés dans la rue et les familles logées en caravane ou en habitat de fortune, même parmi ces deux groupes, on trouve peu de personnes qui soient totalement à l'écart. Ces personnes là ont été, à un

moment ou un autre, en contact avec des travailleurs sociaux, sans aller à l'ANPE, ont perçu ou perçoivent le RMI au moment où on les a rencontrées. Donc, elles ne sont pas complètement à l'écart du dispositif d'aide sociale tel qu'il existe actuellement.

Cependant, il est rare qu'une même personne bénéficie de plusieurs mesures de manière simultanée. Donc, sauf à de rares exceptions près, on ne peut pas parler d'exclusion totale, on peut plus souvent parler d'exclusion partielle.

A chaque situation on s'aperçoit qu'on peut associer des priorités différentes, c'est-à-dire que les personnes seules vont privilégier en premier lieu l'obtention d'un travail, les familles vont chercher avant tout à trouver un logement stable, et les autres domaines d'intervention sont laissés de côté au lieu d'être traités conjointement.

Comment interviennent les travailleurs sociaux pour aider les bénéficiaires potentiels à accéder à leurs droits? Les travailleurs sociaux aident, bien sûr les bénéficiaires à faire valoir leurs droits, puisqu'on s'aperçoit que les personnes qui sont en contact avec des travailleurs sociaux bénéficient de plus de politiques que les autres, cependant, ces travailleurs sociaux sont eux mêmes prisonniers de cette logique thématique et même les personnes qui rencontrent régulièrement des travailleurs sociaux sont en situation de non recours sur une partie des politiques auxquelles elles pouvaient prétendre. Donc, les travailleurs sociaux n'arrivent pas à complètement rompre cette logique thématique due à la juxtaposition des dispositifs et ont donc tendance à favoriser aussi certains axes prioritaires pour aider les personnes défavorisées.

Par ailleurs, la fragmentation des politiques sociales amène une multiplication des intervenants sociaux qui sont en contact avec une même personne. Cette multiplication des intervenants sociaux se justifie par le fait que chacun a des domaines de compétence spécifiques mais aussi que les origines de financement sont différentes. Cette multiplicité d'intervenants perturbe les bénéficiaires qui ne savent plus à qui s'adresser. Cela rend plus opaque l'ensemble du dispositif de politiques sociales et certains bénéficiaires sont amenés à renoncer parce qu'ils trouvent le dispositif trop compliqué.

Finalement, les personnes qui sont en situation de pauvreté, estiment majoritairement avoir les mêmes droits que les autres, même si ces droits-là ne sont pas toujours respectés. Un tiers des personnes interrogées estime même être des citoyens à part entière, c'est-à-dire qu'ils ont les mêmes droits que les autres et qu'en plus ces droits sont respectés.

A l'inverse une petite minorité pense qu'elle n'a jamais eu droit à rien. Dans les autres cas on a plutôt un raisonnement intermédiaire, ils pensent qu'ils ont les mêmes droits que les autres mais que ces droits ne sont pas respectés. On peut donc plutôt parler d'un non respect plutôt que d'une absence de droits, on est plus dans un sentiment d'exclusion perçue que dans un sentiment d'exclusion réelle.

Qui sont ces personnes qui considèrent être des citoyens comme les autres bien qu'elles soient dans une situation particulièrement précaire? Ce sont le plus souvent des familles qui s'estiment être des citoyens comme les autres, preuve que le fait de vivre en famille donne probablement une image de plus grande égalité avec les autres, mais aussi que le

système de politique sociale actuel aide mieux les familles que les personnes seules, ce qui leur donne une meilleure vision de leur place dans la société.

Voilà les principaux enseignements de cette étude qui a ouvert de nombreuses pistes de réflexion.

M. THORAVAL

On avait utilisé tout à l'heure l'expression "croiser les regards" pour justement essayer d'approcher le sens de notre problème, là c'était donc le regard des personnes en difficulté elles-mêmes qui nous était proposé.

M. SCHMIEDER, Directeur Régional Ile-de-France des Affaires Sanitaires et Sociales

Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'intervenir au nom des services de l'Etat dans la Région, aussi bien DRASS puisque je suis le directeur régional, que DDASS (directions départementales) dont quelques collègues sont dans la salle.

Nos directions de l'Etat sont évidemment confrontées quotidiennement à ces problèmes d'exclusion dont les uns et les autres nous ont entretenus cet après-midi.

Je retiens de ce qui vient d'être dit dans la précédente intervention, qu'il y a effectivement une fragmentation des politiques sociales. On voit très bien d'ailleurs chaque fois que des instructions nous sont données par le pouvoir central, que c'est sur une ligne particulière d'action qu'on nous demande d'intervenir. Je pourrais citer que

nous intervenons dans le domaine de l'hébergement d'extrême urgence en hiver, maintenant d'ailleurs utilisé presque sur toute l'année dans certains départements, dans le domaine des CHRS et nous intervenons aussi à la marge sur le problème du logement social, la loi sur les exclusions nous demande d'intervenir sur le programme de prévention et d'accès aux soins (le PRAPS). Il y a donc effectivement une certaine segmentation.

Dans tout cela, nous sommes confrontés à des difficultés, comme l'ont dit beaucoup d'intervenants tout à l'heure dans la première partie de la réunion. Nous avons des difficultés à avoir des données.

J'ai bien entendu mon collègue SCHWELSGUTH qui parlait tout à l'heure de compter, mais il est bon de savoir de quoi on parle même si je rejoins en partie ce qu'il a dit sur ce sujet.

A la DRASS, par exemple, avec les DDASS, nous avons été confrontés à ce problème de comptage, nous avons tenté de travailler et réussi à faire un document "indicateurs sociaux dans la Région Ile-de-France", qui a été un travail de longue haleine puisque nous avons tenté de récupérer des données chiffrées venant d'un certain nombre d'organismes publics ou parapublics, que ce soient nos collègues de la DRTEFP, que ce soient les DDASS, les CAF, les CPAM, etc.

C'est donc un travail difficile de connaissance des indicateurs sociaux. Le ministère va, à la fin de l'année, faire une "Banque de données sociales locales" (BDSL) qui devrait

permettre de les obtenir de manière plus permanente, plus structurée, avec l'accord des différents partenaires.

Nous ne nous sommes pas contentés de réunir ces indicateurs, mais nous avons tenté de les utiliser, de même que nous avons fait d'autres études et M. le Préfet de Région de l'époque doit s'en souvenir, notamment sur le plan PERISSOL qui était une réponse à un des sujets, que le Directeur de Bethléem dans l'Essonne a évoqués tout à l'heure. Ce plan qui avait comme objectif de reloger ou de loger une partie des personnes en difficulté, en situation de précarité, et on a montré d'ailleurs dans cette étude (et je sais qu'à l'époque cela avait entraîné quelques réactions) que les gens qui étaient logés étaient des personnes qui avaient des ressources et pas tellement de gens qui n'en avaient pas, et que, finalement, le problème des personnes qui n'avaient pas de ressources restait entier. Je résume rapidement l'étude car je ne peux pas tout vous dire, mais on est bien là sur une difficulté majeure, à savoir que même lorsque l'on fait des programmes de logement en faveur des personnes les plus défavorisées, on se rend compte que si on ne prend pas des mesures spécifiques pour accompagner le paiement des loyers notamment, on retombe sur des difficultés.

Pour éclairer un débat qui revient chaque année sur l'hébergement des sans domicile fixe, notamment durant la période d'hiver, nous avons fait également une étude un jour donné, (j'ai été très intéressé d'entendre une spécialiste de l'INSEE en parler) sur les personnes hébergées, qui porte à peu près sur la quasi totalité de ces personnes, ce qui montre bien que, finalement les migrations dans la région ne sont pas aussi importantes qu'on le dit.

Même si tout à l'heure, j'ai entendu un chiffre d'environ 10% de personnes en situation de pauvreté, j'ai constaté que les personnes hébergées ont augmenté d'une année sur l'autre de 20% par rapport à l'année dernière. Il ne faut jamais, bien sûr, rapprocher les chiffres, je suis le premier à savoir que c'est trop délicat, mais il n'en reste pas moins que les personnes hébergées, une ou plusieurs nuits, ont augmenté considérablement dans la région.

Nous avons donc fait des études monographiques pour essayer d'éclairer un certain nombre d'orientations qui pourraient être reprises par les pouvoirs publics. Les Préfets de région successifs ont bien voulu retenir d'ailleurs dans le rapport d'orientation sur la stratégie de l'Etat en région, les éléments qu'on leur avait donnés.

En effet, sous l'angle de ma casquette sanitaire, je sais que l'on dit que c'est une région très riche, qu'il y a trop d'hôpitaux, qu'il faut donner à d'autres régions, etc., or on a bien montré dans ce rapport que ce n'était pas vrai dans toute la région, que certaines zones de celle-ci, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement toutes situées dans l'est, mais aussi dans l'ouest sont des zones de pauvreté qui posent des problèmes.

Ceci veut dire que sur le plan de l'éclairage des politiques, des études de type monographique, même si elles sont modestes, peuvent montrer comment réorienter des politiques dans ce domaine.

Forts de cet appui, de ces études diverses et variées, j'espère qu'au travers du contrat de plan Etat-région cela se fera, et Mme la vice-présidente du Conseil régional qui va parler

tout à l'heure connaît très bien ces questions, puisque nous avons eu l'occasion de nous en entretenir, à ce jour, notamment du logement très social. Il faut le distinguer de ce que l'on appelle habituellement le logement social, non pas pour dire qu'il faut des logements de moindre qualité, là aussi c'est une conclusion intéressante que l'on a eue à propos du plan Périssol, nous avions dit, d'ores et déjà, qu'il y avait des dépenses incompressibles en matière de logement et qu'on ne pouvait pas faire des logements à bas prix, et on a bien vu que les logements qui étaient faits dans le cadre de ce plan étaient des HLM ordinaires, donc avec un coût relatif difficile à supporter par des personnes en situation de précarité.

Il faudra manifestement, sur le plan du logement et des aides, trouver quelque chose à faire avec la Région au niveau de la contractualisation, sans parler du problème spécifique du saturnisme pour des personnes qui vivent dans des logements où il y a une teneur en plomb importante.

Voilà comment, au travers des préoccupations qui sont les vôtres - et je n'ai pas parlé des RMIstes qui sont la vie quotidienne des DDASS sur le terrain, comment au travers des problèmes d'appréhension de l'hébergement ou du logement social, nous avons tenté de travailler et de répondre aux attentes.

C'est pourquoi nous avons été très heureux de voir que le CRIES et son président ont travaillé sur une réflexion et sur la manière dont on pourrait, d'une façon permanente, travailler ensemble sur ces sujets.

Je suis personnellement convaincu - et je crois pouvoir parler là au nom du Préfet de Région - que la mise en commun des connaissances est absolument indispensable. Nous n'avons pas voulu baptiser pour le moment cet organisme, vous avez parlé d'instance, je me rallie pour l'instant au terme "instance", le mot "observatoire" vient immédiatement à l'esprit, d'autant qu'un observatoire national a été créé par la loi. Je pense que "observatoire" c'est une première démarche, on observe, mais ce qui a été souhaité au travers du rapport du CRIES, me semble-t-il, ce n'est pas tellement d'observer, encore qu'il soit utile d'observer pour avoir une connaissance du terrain, mais la deuxième idée, et c'est là-dessus que je m'appuie fortement, c'est de déboucher sur des actions concrètes. En effet on voit bien sur des problèmes comme ceux du logement, par exemple, qu'une seule administration, quelle qu'elle soit, même si elle est parfaitement motivée, ne peut pas avancer, il faut déjà qu'il y ait un travail interministériel, c'est clair, et il faut que les associations, bien sûr, relaient sur le terrain le travail mené.

Donc, j'adhère, totalement pour ma part, à l'idée que cette instance qui regrouperait les associations caritatives dont un certain nombre sont ici représentées, soit présente avec les administrations concernées, avec bien sûr le Conseil Régional comme partenaire, mais cela c'est à Mme la Présidente de le dire, puisse avancer à la fois sur le terrain de la connaissance mais surtout (nous sommes prêts bien sûr à y contribuer pour notre part) sur le terrain des actions prioritaires à déterminer, parce que j'ai bien retenu l'exemple que nous ont donné nos amis Rhône-Alpins. Mais je me réjouis que dans ce cas particulier, ils aient été en avance, puisque l'exemple qu'ils nous ont montré, même si on ne retient pas tout à fait une formulation analogue à la leur, me paraît tout à fait intéressant pour que nous progressions, encore une fois en lien avec les associations avec lesquelles nous avons l'habitude de travailler sur tous les thèmes.

Mme BAVAY - vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Il y a quelques mois à peine, au début de l'hiver dernier, la Commission Permanente du Conseil Régional votait, à l'unanimité (il faut le saluer dans cette instance en ce moment) une aide d'urgence de 4 millions de francs à quatre grandes associations qui interviennent dans le domaine de la grande précarité.

Il y avait là, sans nul doute, une part d'émotion, émotion liée à l'annonce de plusieurs décès de sans logis dans la rue, mais il y avait aussi, je crois, la reconnaissance de l'utilité d'un budget conséquent de lutte contre la précarité.

Dès mon arrivée, j'ai essayé d'agir au plus pressé, face à cette urgence, agir, dans un premier temps, de deux manières : en m'adressant à la population la plus large, à celle qui est à la fois la plus touchée et la plus facile à atteindre, je parle de celle des femmes en difficulté, car cette population entraîne avec elle, bien souvent, le sort des enfants. Donc, agir sur la population la plus large d'abord.

Ensuite, essayer d'agir le plus efficacement possible sur les personnes sans domicile, en essayant d'atteindre celles qui sont le plus facile à atteindre immédiatement, et j'avais décidé, cette première année, de lancer une politique concernant les personnes sans domicile qui sont hospitalisées et qui se retrouvent, après hospitalisation, en besoin de soins infirmiers et d'un logement.

La première politique a été très efficace parce que, en partenariat avec la Préfecture de Région, j'ai pu atteindre des associations qui oeuvraient dans le cadre des femmes en difficulté, et nous avons réellement pu dépenser notre budget très rapidement.

La deuxième politique a été plus difficile à mettre en oeuvre car la difficulté de trouver des lieux notamment, et des porteurs de projets est apparue immédiatement.

Ma volonté, pour cette année, en ce qui concerne le logement des personnes sans domicile, est d'essayer d'élargir la palette de nos réponses afin de dépasser cette difficulté.

Néanmoins, face à l'ampleur de la situation, vous voyez que l'action du Conseil Régional est encore très modeste, même si je me félicite d'avoir un budget qui est passé cette année de 115 à 180 millions de francs, ce qui est une augmentation importante.

Le budget solidarité favorise l'innovation sociale dans un secteur où les associations ont joué un rôle moteur pour la prise en charge des besoins et, à ce titre, je crois que c'est un budget de dynamisation, qu'il faut l'entendre de cette manière et que nous devons l'utiliser comme vecteur de dynamisation pour la région tout entière, évidemment en partenariat avec les autres institutions qui oeuvrent en la matière.

Je constate que le CESR est en phase avec nos désirs puisque dans son rapport et avis du 4 mars 1999 sur le projet de budget, il disait qu'il appréciait l'effort consenti par la

Région, qui se traduit par une augmentation significative des Autorisations de Programme et par un certain nombre d'actions innovantes.

La Commission des Affaires sociales de notre Conseil régional, je dois le souligner, a aussi apporté une contribution importante à l'élaboration de la politique de la Région. Sous l'impulsion de son Président, Joseph TREHEL, qui pilote ses travaux avec le souci et l'art d'associer tout le monde (certaines associations ont été invitées et d'autres le seront bientôt), nous avons lancé une série d'auditions qui, je l'espère, portera ses fruits. Notamment, nous allons débattre très rapidement du contrat de plan et des échéances qui tournent autour.

En la matière, évidemment, je crois que c'est dans ce cadre que nous pouvons discuter de cette fameuse instance qui nous occupe aujourd'hui. Elle existe d'ailleurs déjà d'une manière embryonnaire, puisque, comme l'a dit tout à l'heure Mme Aliette de CASTELLANE FERAL, elle travaille déjà à ce projet d'instance, nous devons avoir la volonté de l'ouvrir largement comme vient de le dire M. SCHMIEDER, mais aussi de pérenniser ses moyens. Dans ce but, il est nécessaire que cette question soit posée et résolue dans le cadre du contrat de plan.

Evidemment, je crois aussi qu'il faut agir en lien avec ce qui se fera au niveau national; on a vu tout à l'heure que nous devons avoir des préoccupations quantitatives mais aussi des préoccupations qualitatives c'est-à-dire se demander comment on peut éclairer les problèmes à partir de la vie du terrain de manière à améliorer systématiquement l'approche quantitative, celle-ci ne devant être qu'un thermomètre pour soigner la maladie.

A ce titre, développer des réflexions quantitatives comme cela a été proposé par M. FELTESSE, le plus proche possible du terrain est une des voies du succès et à laquelle nous devons nous attacher. En tant que représentante du Conseil Régional dans ce projet, je le pousserai autant que possible.

Je suis très attachée à cette ouverture la plus large possible au monde des acteurs sociaux et au monde associatif ; à ce titre, nous allons lancer au Conseil Régional des conférences pour les solidarités en Ile-de-France.

Ces conférences vont se dérouler pendant deux ans, de fin avril 1999 au printemps 2001. Nous organiserons des rencontres entre différents acteurs concernés par l'action régionale en matière de solidarité, d'action sociale et de santé (puisque la santé est de ma responsabilité) et, comme on l'a vu tout à l'heure, l'accès à la santé pose des problèmes fondamentaux pour les exclus aujourd'hui.

La mise en oeuvre des solidarités passe à la fois par les institutions nationales, par les institutions territoriales et par les associations. Notre but est d'obtenir une efficacité maximale de l'action régionale et donc d'organiser la concertation la plus large possible mais aussi la coordination à des niveaux très divers de ce qui existe.

Trois thèmes serviront de fil conducteur à la réflexion :

- le développement des solidarités, quelle que soit la zone, quel que soit le territoire où l'on vit, que ce soit dans les quartiers, dans les cités ou dans les zones plus tranquilles ;

l'accès aux droits fondamentaux, Je viens de citer la santé mais aussi bien sûr le logement que l'on a cité tout à l'heure qui est en effet un problème crucial aujourd'hui ;

- la diffusion de l'innovation sociale. On voit bien, dans ce genre de réunion, à quel point il y a des acteurs préoccupés de la précarité, de l'exclusion, à quel point il y a des actions innovantes, souvent pleines d'imagination mais à quel point elles manquent de visibilité, je crois que ces conférences pourraient être le lieu de mise en visibilité de ces expérimentations.

Les travaux s'appuieront sur des groupes de travail peu nombreux, de l'ordre d'une dizaine, ce qui est quand même d'une certaine lourdeur et ils auront pour objectif, d'abord d'informer les acteurs régionaux des politiques et des actions de la région, de faire l'état des lieux en s'appuyant sur les outils disponibles auprès de la région pour élaborer ces politiques, je cite, l'IAURIF, l'Observatoire régional de Santé et, bien sûr le CRIES, permettre la concertation avec les acteurs, et dégager des pistes de réflexion pour l'action régionale à moyen et long terme.

En la matière ma volonté n'est pas de décider de politiques dont je penserais qu'elles seraient les plus efficaces, mais réellement de les dessiner avec les acteurs de terrain, en concertation de manière à retrouver cette synergie, cette coordination et cette globalité dont tout le monde ici s'est accordé à dire qu'elles sont indispensables.

Un petit éclairage sur les groupes de travail, il y en aura un qui s'appellera "Agir contre les exclusions", qui posera la question notamment de l'accès au logement, l'accès aux transports, l'accès à la santé étant traité à part dans un groupe spécifique.

Il y aura aussi des groupes de travail thématiques qui parleront plutôt de populations spécifiques, je cite les personnes âgées et la citoyenneté, l'accueil et l'habitat des gens du voyage, la question évidemment de l'urgence sociale, des gens qui, malheureusement, sont sans logis, la question du handicap qui très souvent devient une précarité.

Pour conclure, je crois, comme M. SAUVAGE, que la prévention est fondamentale, faire de la prévention c'est empêcher de passer de la précarité à l'exclusion. Elle doit être une de nos préoccupations de tous les instants et nous devons veiller à accélérer les processus de sortie de l'exclusion, car je crois que c'est en essayant d'inventer des processus de sortie de l'exclusion que nous rendons des populations visibles. C'est, je crois, la représentante d'ATD Quart monde qui disait qu'elle avait perdu des populations et qu'elle était à la recherche de ces populations perdues. C'est, je crois, en dessinant rapidement des politiques que nous mettons des populations en visibilité et, par là même que nous sommes en mesure de mieux penser la prévention et de répondre immédiatement à des populations mieux cernées.

Agir pour la solidarité c'est rendre l'accessibilité à toutes ces personnes, c'est notre responsabilité d'élus, mais c'est ensemble, entre les différentes institutions, les différents acteurs sociaux et associations que nous pourrons y arriver.

M. THIERRY, Président de l'URIOPSS d'Ile-de-France.

D'abord, bravo aux organisateurs de cette réunion sur le thème de l'approche de l'exclusion et de la précarité en Ile-de-France, car c'est le signe que les choses bougent.

Je voudrais me remémorer un propos que tenait René LENOIR, je crois que c'était en 1980, il était président d'une commission du Plan qui traitait de politique et de protection sociales. Il constatait qu'il y avait sur le champ de l'agriculture et des productions agricoles quinze fois plus de moyens humains en termes de statisticiens et de chercheurs, au niveau des administrations centrales, des ministères et des organisations professionnelles nationales, quinze fois plus de moyens statistiques et de recherches sur l'agriculture que sur l'ensemble du social, pas seulement sur la lutte contre la pauvreté mais sur l'ensemble du social y compris les politiques de santé publique et de protection sociale.

Il disait que c'était un signe extrêmement net de la valorisation que l'on accordait aux politiques sociales. Or depuis les choses ont changé, je ne dis pas qu'il ne reste pas beaucoup de chemin à faire, mais si je partais de ce souvenir, de ce propos de René LENOIR, c'est que je crois que l'on a fait un certain nombre de progrès importants.

On a d'abord fait des progrès très significatifs dans la mesure de la grande exclusion, ce que l'on a présenté tout à l'heure sur les travaux du CNIS et sur le fait que l'on pouvait arriver aujourd'hui avec une certaine fiabilité à compter les sans domicile fixe, et à repérer les trajectoires, à donner des informations plus qualitatives est un progrès fantastique dans la mesure de la pauvreté et de la grande exclusion, possible grâce au concours très personnalisé prêté par les associations.

Mais on a fait des progrès significatifs en termes de mesure de la grande exclusion et je n'en veux pour preuve que l'ensemble de ce qui se fait sur les sans domicile fixe. Il y a cinq ans on disait : « il y a entre 300.000 et 700.000 sans domicile fixe », aujourd'hui on sait non seulement mieux les chiffres mais on sait aussi mieux le pourquoi et le comment ils sont dans la rue.

On a fait aussi des progrès dans l'approche de la multidimensionnalité. Aujourd'hui tout le monde reconnaît que la pauvreté a des caractéristiques multidimensionnelles, il n'y a même plus de débat sur ce sujet, la mesure purement monétaire de la pauvreté est un concept dépassé, c'est même maintenant reconnu à l'échelle mondiale, puisque le sommet de Copenhague sur le développement social a donné une définition de la pauvreté, notamment sous la pression des Européens, et de la position du Gouvernement français qui n'était pas sans avoir été alimentée par tout ce qu'avait fait le réseau ALERT, tout ce qu'avaient fait ATD Quart Monde et d'autres grands mouvements de solidarité. Aujourd'hui, la dimension de la pauvreté est clairement une définition multidimensionnelle. Je n'en veux pour preuve que ce que disait la personne de l'INSEE sur les études multi-critères avec un certain nombre de scores touchant aux conditions de vie, au logement, travail, formation, accès aux services, accès aux soins, culture, à croiser sur des individus d'une même famille toute une série d'items permettant vraiment d'avoir une approche multidimensionnelle des conditions de vie.

On a vraiment un tout petit peu commencé à faire des progrès en termes d'études de parcours, cela est lié au RMI. Ces études sont intéressantes, mais on commence à avoir quelques débuts de mesure de parcours, c'est quelque chose qui me paraît tout à fait important.

On fait aussi des progrès dans les indicateurs sociaux, cela aussi est lié au RMI et je renvoie à ce que M. SCHMIEDER disait sur les indicateurs sociaux qui sont disponibles en région Ile-de-France et qui forment une très bonne première batterie d'indicateurs sociaux sur la pauvreté et l'exclusion en Ile-de-France.

On a donc fait des progrès - des progrès même très importants sur certains sujets, mais il nous reste un progrès décisif à accomplir, qui est celui de rapprocher l'ensemble des acteurs et l'ensemble des sources, je crois que c'est tout l'enjeu de la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons de très nombreuses sources, certaines n'ont pas été citées comme l'extraordinaire thesaurus des informations détenues par les Caisses d'Allocations Familiales.

Sur le logement, on a une étude INSEE sur les conditions de vie qui est en mesure de donner des indications intéressantes sur un certain nombre de personnes qui ont des statuts d'occupation de logements tout à fait précaires, et à côté, sur d'autres bases méthodologiques, une étude mesure à peu près et donne des informations intéressantes sur les sans domicile fixe. Mais ce sont deux études méthodologiques différentes ; la personne de l'INSEE vous dira que l'étude des conditions de vie ne permet pas de saisir les sans domicile fixe, et la personne qui parlait de l'étude sur les sans domicile fixe

vous dira qu'il y a à la marge toute une série de personnes en situation d'habitat très précaire qu'on ne peut pas saisir.

Nous sommes donc tout à fait partisans de mettre en place et de développer une instance permettant justement le rapprochement de ces acteurs et de ces sources et la large circulation des informations, des études et des analyses avec une très forte participation du mouvement associatif.

Il est absolument vital, sinon cette instance n'aurait qu'un intérêt relatif, qu'il y ait une sorte de comité d'orientation et une participation du mouvement associatif à la programmation de ces études. Pourquoi ?

C'est un peu le deuxième point de mon exposé, parce que les associations connaissent un certain nombre de besoins qui appellent des réponses et qu'elles peuvent apporter un certain nombre d'éléments extrêmement utiles à 1 'approche de l'exclusion et de la précarité.

Les associations ont besoin de situer leur action, et cela sur une base territoriale, avec un certain nombre de nuances, parce que la région d'Ile-de-France est une très grosse mégalopole urbaine et que le degré de territorialisation dont on a besoin en Ile-de-France est peut-être un peu moins fin que dans certaines autres régions.

Donc, les associations ont besoin de se situer en termes géographiques, territoriaux, et elles ont besoin surtout de se situer en termes décloisonnés. Les pouvoirs publics

nationaux ou locaux, les sollicitent de plus en plus pour être des opérateurs tous azimuts des politiques d'insertion ou de lutte contre l'exclusion et, en même temps, elles sont obligées de travailler dans le cadre de dispositifs extrêmement cloisonnés et fragmentés. Il y a un énorme besoin pour l'efficacité du rôle des associations de pouvoir situer leur action dans un cadre un peu décloisonné et dans un ensemble d'éléments de connaissance de l'approche des phénomènes de pauvreté plus globale et plus multidimensionnelle.

Les associations ont besoin aussi de cette synergie entre les différentes sources d'information et d'études, parce quelles ont un terrible besoin d'analyses et d'informations en termes de parcours ; c'est le grand manque aujourd'hui du système d'information dont nous disposons. Nous avons beaucoup plus qu'hier des moyens d'approche de la grande exclusion, beaucoup plus qu'hier des batteries d'indicateurs sociaux, beaucoup plus qu'hier des études instantanées sur une population à un moment donné, mais ce qui manque terriblement, je crois, ce sont des données sur les parcours. Je pense en particulier à deux sujets en Île-de-France qui nous préoccupent :

- d'une part, le parcours logement où il nous faut vraiment pouvoir mesurer, jalonner un peu les parcours d'insertion par l'habitat, ces parcours qui, malheureusement, sont trop souvent des boucles, c'est-à-dire que l'on sort d'un CHRS pour aller dans un logement d'insertion, dans un logement intermédiaire puis dans un logement normal ou quasi normal pour revenir deux ans après dans un CHRS. C'est quelque chose qu'il faudrait pouvoir réellement mesurer de manière plus précise. Nous avons sur les parcours, notamment en matière de logement, car c'est un problème central en Île-de-France, un

très grand défaut d'informations fines, et ceci ne pourra se faire que par le type de synergie dont on a parlé toute l'après-midi.

- d'autre part, le deuxième sujet sur lequel, nous avons vraiment besoin d'études en termes de dynamiques et de parcours, c'est tout ce qui relève des itinéraires d'insertion des gens en très grande difficulté, d'où ils viennent, tous ces jeunes auxquels s'adressent un certain nombre d'actions plus soutenues ou plus durables, ou des phases d'aide aux jeunes en grande difficulté, ou un certain nombre de toxicomanes lourds ou de jeunes en situation de crise. D'où viennent-ils ? Comment peut-on ensuite, lorsqu'on leur a donné un coup de pouce, essayez de leur remettre le pied à l'étrier, savoir où ils vont ?

Sur ces problématiques de parcours des jeunes en grande difficulté, on est extrêmement démuni ; c'est largement l'effet du cloisonnement administratif et des dispositifs qui a lui-même des effets de cloisonnement au retour, sur le travail des associations et des différents opérateurs de terrain.

Les associations, en même temps, peuvent apporter, je crois, énormément de choses à ce type de synergie, à ce type de fonctionnement beaucoup plus décloisonné : d'abord, elles vont au devant des exclus.

Nous avons pu relever des progrès, j'ai énuméré dans mon introduction quelques progrès très significatifs que l'on a fait en matière d'approche de la pauvreté et de l'exclusion, et si l'on a fait ces progrès c'est largement grâce aux associations, c'est quand même à la fin des années 1970, que l'on a commencé, d'ailleurs dans la perspective de ce qui allait

devenir le RMI, à travailler statistiquement avec les grands réseaux associatifs nationaux, et c'est à cette occasion que l'on a commencé à avoir une connaissance plus fine.

C'est en allant avec les antennes ou les équipes mobiles de la Croix Rouge ou du Secours Catholique, que l'on touche les gens qui sont véritablement des sans domicile fixe, ce sont les bénévoles du Secours Catholique qui en remplissant des fiches extrêmement succinctes permettent de centraliser et d'agréger une information extrêmement précieuse sur la situation d'exclusion extrême.

Les associations sont largement responsables d'une grande partie des progrès accomplis, elles ont le souci du qualitatif et du pluridimensionnel, je n'insiste pas, cela résulte de beaucoup de choses qui ont été dites aujourd'hui.

D'autre part, et c'est très important, les associations ont une fonction de veille. Si on veut réunir des éléments d'analyse, c'est pour faire bouger les choses, c'est pour agir et c'est au moins pour assurer une fonction de veille. C'est pourquoi entre instance et observatoire, j'irais plutôt vers observatoire, parce que je crois que la terminologie observatoire intègre la fonction de veille qui est importante. Je ne me battrai pas du tout sur la terminologie, ce n'est pas mon problème, mais je crois que la notion de veille, à partir de ce recueil d'informations est tout à fait indispensable. Il ne s'agit pas de recueillir des informations pour publier des recueils, elle est très importante, on l'a vu sur de nombreux phénomènes, on l'a vu encore il y a cinq ou six ans sur la tuberculose lorsqu'elle a ré-apparu dans l'est, un certain nombre d'associations avaient pointé le doigt

sur ce phénomène alors que certaines personnalités éminentes du monde de la santé disaient : oui mais c'est Sochaux-Peugeot, Montbéliard, c'est très limité, c'est très géographique, or on s'aperçoit aujourd'hui que la tuberculose a réapparu en France et que ce n'est pas simplement limité à une région. Donc, une fonction de veille où les associations ont un rôle déterminant à jouerest très importante

Enfin, la fonction d'interpellation, de tribune des associations est une chose qui ne doit pas être négligée. Les associations, en principe, ne sont pas simplement des opérateurs d'insertion conventionnels avec l'Etat ou le département pour réaliser des réseaux d'insertion, elles ont aussi une fonction pédagogique par rapport à l'opinion et aux pouvoirs publics. Il est important que l'opinion publique soit de mieux en mieux informée de la réalité de la pauvreté en France. Cette réalité d'ailleurs a des aspects extrêmement complexes, extrêmement divers, mais par rapport à une situation où on ne s'intéresse à la pauvreté que d'une manière un peu sensationnelle à la suite d'un décès d'un vagabond, d'une personne sans domicile fixe en hiver, ou par rapport à des présupposés ou préjugés largement idéologiques ou moralisateurs, il est très important de faire progresser la connaissance et de donner des éléments d'information à l'opinion et au grand public.

Un renforcement des synergies en matière de connaissance de la pauvreté et de l'exclusion est très important s'il passe par l'opinion et si les associations sont un relais de ce passage vers l'opinion.

C'est pourquoi la place des associations dans ce dispositif est importante, elles sont prêtes à la fois à travailler et, éventuellement à avoir des idées, peut-être.

M. THORAVAL

Vous venez donc d'avoir le point de vue des acteurs régionaux, du Conseil régional, de l'Etat, des Associations, vous avez eu avec Mme SIMON, un compte rendu des réactions des populations concernées elles-mêmes, des personnes en difficulté. Il vous appartient maintenant d'ouvrir le dialogue, de poser des questions et d'échanger avec cette tribune.

DEBAT

Mme BEGORRE

Je suis d'accord sur ce qui a été dit, on a examiné la pauvreté matérielle, mais il y a aussi une population qui souffre de la pauvreté de relation et, en particulier de la solitude. Je pense, évidemment, aux personnes que je représente. Il y a de plus en plus de personnes

âgées isolées, bien que les statisticiens autrefois disaient le contraire, à savoir qu'on était en Ile-de-France, près de ses enfants. Je vois de plus en plus autour de moi de vieilles dames qui ont perdu leur conjoint, puisque nous vivons, en principe, en moyenne, plus vieilles que les messieurs et qui sont vraiment seules. Je rencontre en ce moment des

gens qui sont terriblement angoissés, ils pensent à la mort, évidemment, c'est normal à notre âge, mais en plus ils n'ont personne à qui raconter quoi que ce soit au téléphone.

Je sais bien qu'il existe des associations et je m'en réjouis, qui écoutent au téléphone, mais on entend de plus en plus que, par exemple, les suicides de personnes âgées sont nombreux.

Donc, je voudrais dire aux associations qui sont présentes, qu'il est vrai qu'il faut d'abord s'occuper des besoins les plus urgents, manger, se loger, etc., mais il y a aussi tout le côté affectif, et ce n'est pas seulement chez les vieux, il y a des jeunes aujourd'hui qui n'ont plus de repères, qui sont découragés, et ce serait peut-être une occasion de relations inter-générations d'être attentif aux besoins de partage entre les uns et les autres, sans s'occuper de l'âge, mais, au contraire, en brassant tout le monde.

M. ABHERVE

Je voudrais faire deux suggestions :

- tout d'abord, je crois que les mots ont quelque importance dans ce que l'on fait, le projet qui se construit est plus qu'un observatoire, en ce sens qu'un observatoire pourrait présenter le danger d'être considéré comme un lieu où on regarde les pauvres. Il faudrait trouver quand même pour ce qui va qualifier ce qui se fait, quelque chose qui montre que c'est aussi une instance de mobilisation de l'ensemble des acteurs associatifs et

publics autour des situations observées, révélées, et que nous ne sommes pas de ceux qui se contentent d'observer.

- ensuite, il est indispensable qu'existe au niveau régional un lieu de coordination de la réflexion, de la mobilisation, de l'observation, de toutes ces fonctions. Il sera d'autant plus efficace qu'il y aura en Ile-de-France des acteurs, des collectivités, des associations qui voudront mettre en place des systèmes relais de connaissance et d'action à un niveau local, travaillant en lien avec une instance régionale. On arrivera, vu la taille de notre Région, et on a besoin des deux niveaux, à faire connaître, à mieux connaître et à mieux agir.

M. SCHMIEDER

Sur l'appellation, les mots clés ce sont information, échange, observation. On a mis le mot instance, on pourrait dire mission, on peut jouer à un ordre de lettres qui feront quelque chose de sympathique comme on le fait dans certains programmes. Je crois que c'est le talent de l'ensemble des responsables régionaux et peut-être des responsables de communication qui vont trouver un titre mais il faut mettre ces mots les uns à côté des autres : information, échange, observation.

En ce qui concerne la dimension locale, il ne s'agit pas, bien sûr, de la prescrire simplement au niveau régional, elle se fera à des initiatives diverses, mais ce qui est prévu dans la proposition c'est qu'il y ait des relais, des correspondants. Ces correspondants seront pris probablement à partir d'un certain nombre de lieux, de

porteurs d'initiative qui peuvent être capables de se mettre en liaison les uns avec les autres. Là il s'agit de donner une trame, il va falloir voir comment un certain nombre de responsables peuvent s'inscrire dans cette trame.

M. THORAVAL

Sur la question de Mme BEGORRE, Madame SIMON, par exemple, avez vous dans votre enquête le point de vue de personnes en difficulté, isolées, âgées qui auraient fait connaître leurs attentes.

Mme SIMON

En effet, dans l'enquête réalisée on a rencontré des personnes qui étaient en situation d'isolement relationnel, aspect sur lequel vous insistiez. On a quand même rencontré assez peu de personnes âgées parce que leur situation matérielle, financière s'est un peu améliorée au cours des dernières années. Un certain nombre de phénomènes expliquent que ces situations se soient un peu améliorées même s'il en reste encore de dramatiques, mais en termes de volumes de personnes qui peuvent être concernées elles ont un peu diminué. Donc, quand on fait une enquête globale sur des personnes en situation de pauvreté les personnes âgées sont un peu moins nombreuses. En revanche les personnes jeunes sont plus fréquentes, y compris parmi celles-ci les situations d'isolement sont parfois dramatiques. En particulier, on a affaire à des jeunes en situation de rupture familiale et qui se retrouvent sans domicile, ayant quitté leur famille ; ce sont eux que

l'on peut retrouver à la rue ou dans des centres d'hébergement d'urgence et qui ont besoin d'un soutien important.

M. THORAVAL

Je fais le tour actuellement de toutes les délégations de notre association et, dans toutes on me signale la priorité du problème des jeunes d'une manière angoissante et montante.

M. THIERRY

Dans l'étude de l'INSEE sur les conditions de vie, la fameuse étude multi-critères, où on analyse la situation des personnes rencontrées sur toute une série d'items (il y en a dixhuit) il y a un item sur les relations familiales, sociales de voisinage que l'on rapporte aux autres items pour essayer de mesurer les situations d'exclusion ; cela touche toutes les tranches d'âge et toute la population interrogée, mais c'est un des items très important dans la définition d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté. Donc l'aspect relations familiales et sociales est essentiel.

Un participant

S'agissant du futur observatoire, Mme SIMON a évoqué l'opacité du dispositif et

M. SCHMIEDER la fragmentation des politiques sociales. Un nouvel observatoire,
outre que cela occasionne une perte de temps des travailleurs sociaux, ne risque-t-il pas
d'avoir le grave inconvénient de déresponsabiliser les principaux acteurs, c'est-à-dire les

pauvres, parce qu'évidemment plus c'est compliqué plus on a de difficulté à les responsabiliser dans les démarches. Pensez-vous que pour cet outil que vous allez mettre en marche vous pourrez faire des propositions pour justement diminuer cette opacité du dispositif?

Deuxième question. Je rejoins M. THIERRY dans ma pratique quotidienne concernant le logement, il serait tout à fait intéressant de pouvoir suivre et d'avoir un parcours logement par rapport aux personnes qui sortent des CHSR. La difficulté c'est qu'effectivement quand ils sortent d'un CHSR ils n'ont pas trop envie de donner des nouvelles puisque c'est associé à un moment difficile de leur vie. Ceux qui sans doute pourraient être associés, ce sont les bailleurs, parce qu'effectivement ils suivent cette population. Est-ce que les bailleurs pourraient être associés au travail mené par l'observatoire sur ces parcours logement ?

M. SCHMIEDER

C'est bien ce que l'on cherche au travers des réunions autour des services publics, que ce soit de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations : monter des schémas d'action ; c'est bien pourquoi il est important de trouver un nom qui ne soit pas seulement statique, mais qui soit bien dynamique. L'idée est de trouver des solutions concrètes à ce type de problème, car on voit bien qu'il existe des outils mais on a du mal à les mettre en oeuvre parce que c'est la rigidité, l'opacité, comme vous l'avez dit.

Je compte beaucoup aussi sur cet aspect des choses, comment concrètement, avec les associations, répondre à une question donnée, comment faire en sorte que les pouvoirs publics divers et variés, les associations elles-mêmes pour leur part, peuvent mettre leurs moyens en oeuvre pour aboutir à des solutions. Je ne peux pas le dire a priori, c'est bien le travail que nous aurons à faire ensemble au travers de groupes de réflexion sur un thème donné, on se donnera des priorités. Si vous préférez que l'on commence par le logement, on travaillera sur ce thème et à ce moment-là on mettra les bailleurs sociaux dans le circuit pour travailler avec eux, si on doit travailler sur les jeunes en difficulté, qui est un problème que nous voyons, nous aussi, à travers toutes les enquêtes que nous menons, pourquoi pas, il y a le suicide des personnes âgées, pourquoi pas ? Il y a beaucoup de thèmes sur lesquels on peut travailler. Il faudra que l'on choisisse des priorités, c'est l'objet de la première réunion collective - se demander sur quoi travailler, qu'est-ce qui nous paraît plus urgent aux uns et aux autres et comment peut-on aboutir dans des délais raisonnables, parce que le problème, ce n'est pas de refaire le monde, le problème c'est d'agir en mettant en oeuvre des moyens concrets et en mobilisant tous ceux qui peuvent y participer depuis le niveau régional jusqu'au niveau local. On a parlé tout à l'heure de l'action des CCAS, etc., il faudra associer tout le monde et essaver de définir une action concrète et méthodique.

Je crois que les moyens existent. Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, je l'ai noté, les droits existent mais on ne les met pas en oeuvre, des moyens existent, mais le problème c'est qu'on ne les met pas suffisamment en oeuvre collectivement. C'est notre analyse, je ne dis pas que cela répond à toutes les questions.

Mme BAVAY

Paradoxalement, plus on essaie de donner de transparence à nos politiques, plus on les complexifie et plus elles deviennent opaques du point de vue des ayants droit. Si on veut réellement bien décliner une politique, on va la spécifier énormément, la spécialiser encore plus et de fait il sera de plus en plus difficile d'y accéder et il faudra de plus en plus être renseignés pour avoir des moyens d'y accéder.

La question est, comment éviter à ceux qui en ont besoin de ce parcours que l'on pourrait qualifier de "combattant", si on n'était pas dans la triste situation où nous sommes aujourd'hui. L'idée fondamentale de cet observatoire qui veut faire de "l'Observation", c'est-à-dire observer pour ensuite agir sur le réel, est justement de regarder d'un point de vue très concret la réalité de manière à conseiller en matière de politique nouvelle qui pourrait être plus globalisée, en tout cas reconstruire de la transversalité là où on avait construit de la spécialisation ; de ce point de vue là c'est une démarche d'innovation. A un moment donné, on a construit des réponses, celles-ci vieillissent et ont besoin d'être renouvelées. L'intérêt de cette approche quantitativo-qualitative est de permettre, par l'observation qualitative de faire évoluer le quantitatif et de fournir des réponses.

En matière de logement, on a réellement là un terrain d'expérimentation très rapide et on voit bien aujourd'hui que le logement social ne correspond plus à sa mission et qu'il faut trouver des solutions intermédiaires entre l'hébergement d'urgence qui n'est pas du logement et un lieu pour soi. L'idée est de retrouver un lieu pour soi pour des personnes

qui n'ont pas de ressources suffisamment pérennes. On a là vraiment un terrain d'expérimentation et c'est à nous, acteurs, à nous en emparer. Je crois que c'est ce qui est intéressant dans cet observatoire.

Je dois dire que j'avais rêvé d'un observatoire, puisqu'en arrivant toute nouvelle élue j'avais dit : il faut un observatoire de la précarité et de l'exclusion parce que je veux savoir ce qui se passe dans cette région pour agir efficacement. Le CRIES avait déjà en étude ce projet, j'avais demandé à Ruth FERRY de voir la possibilité de créer un observatoire et la proposition, c'est justement d'aller plus loin que l'observation, c'est ce qui est réellement positif dans ce projet et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut le nourrir.

M. FOURIER

En fait nous ne voulions pas l'appeler observatoire mais il faut une instance qui puisse être concrète dans ses propositions.

Mme Ghislaine GIROT - Emmaüs

Je suis sur le terrain et, effectivement, bon nombre de paradoxes sont soulevés au jour le jour avec les personnes que je peux rencontrer. Une des questions qui se pose est : comment peut-on permettre à un jeune d'accéder à un logement quand il vient d'un centre d'accueil parisien et qu'il trouve un logement dans le 95 ? Autre question, comment une jeune femme enceinte de moins de sept mois peut trouver un véritable

hébergement d'urgence et une prise en charge alors que les centres maternels ne prennent qu'à partir de sept mois ?

Toutes ces questions là se surajoutent ; on peut avoir des bailleurs sociaux qui peuvent être aidants sur différents périmètres de Paris, mais on a rarement l'adéquation avec le financeur parisien et quand on dépasse on ne peut pas aller sur le 93 ou autres, cela pose énormément de problèmes.

M. SCHMIEDER

Je ne répondrai pas à votre question, mais c'est effectivement ce type de question qui peut, par rapport à un angle d'attaque qu'on s'est donné, une population, une situation, un territoire, etc. faire l'objet d'un échange, étant entendu que, clairement, ce qui est mis en avant, ce sont les fonctions suivantes de cette instance :

- impulser des travaux, que ce soit des travaux statistiques, des travaux universitaires, etc.;
- accompagner en méthodologie, autrement on a des choses complètement incohérentes, on n'arrive pas à les relier les unes aux autres ;
- organiser des échanges de réflexions, notamment à travers des rencontres, petits groupes, grands groupes, par rapport à un thème ;
- et puis, annuellement (j'y reviens) produire un rapport avec des recommandations et rendre public ce rapport avec une certaine publicité, favoriser un échange autour ; on

peut dire des bêtises et il faut donner la possibilité d'en débattre, même si on a pense que ce qu'on a dit a été soigneusement pesé.

Cette dimension, on y a beaucoup tenu, il y a réellement une dimension communication, c'est-à-dire qu'on prévoit bien dans les moyens, dans l'organisation, un rendez-vous annuel où on produit quelque chose, objet de débat, bien sûr, il y aura des opinions différentes, des gens qui seront d'accord ou pas d'accord, des gens qui diront, "il faut faire comme ceci ou comme cela", mais on peut espérer qu'il en sortira quelque chose de concret, étant entendu que si c'est fait de façon rigoureuse, intéressante, pertinente, ce débat aura tendance à s'élargir et à être relayé dans un certain nombre d'endroits.

Cette dimension est très importante parce qu'on tient à la fois à ce que ce soit permanent mais quelque chose qui soit également capable d'une parole autonome, parole qui sera ensuite appropriée par l'ensemble des décideurs et acteurs responsables.

Mme BEGORRE

Un autre sujet n'a été évoqué par personne, sauf par Mme BAVAY qui l'a cité, c'est le problème des gens du voyage. Vous parlez du logement, ils l'ont leur logement mais on ne leur laisse pas poser quelque part. Ce ne serait pas une question d'argent puisque depuis des années le Conseil Régional met des sommes pour créer des terrains d'accueil mais on n'en veut pas. Il faut arriver à persuader les maires des communes de faire ces terrains, ce n'est pas de l'argent, ce pourrait être un résultat assez vite obtenu, il suffirait

de le vouloir. Je sais que Mme BAVAY fait tout ce qu'elle peut de son côté pour obtenir cela, seulement est-ce que tout le monde ici pourrait en faire autant ?

M. THORAVAL

La réponse est un peu difficile, mais c'est vrai que l'Île-de-France est très concernée par ce mouvement sur tout son territoire, notamment certains départements.

M. PATUREAU - Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Paris

En fait, il ne s'agit pas d'une question, je voudrais, si vous permettez, évoquer une autre catégorie d'exclus. Il s'agit des délinquants. La détention est une micro-société, vous le savez et être pauvre en prison aggrave les conditions de la manière de supporter cette détention mais participe également hélas à déstructurer encore la personne. L'administration pénitentiaire, avec un certain nombre de partenaires notamment associatifs, a essayé, avec ses maigres moyens, de lancer un programme de lutte contre l'indigence. C'est quelque chose qui est tout à fait intéressant.

Par ailleurs, ces délinquants une fois sortis sont stigmatisés, ils font peur, eux mêmes ne savent pas forcément se rendre dans les services sociaux pour demander toutes les aides ou essayer de trouver une solution pour s'insérer, donc ils sont confrontés à un certain nombre de difficultés.

Je voulais simplement évoquer cette population d'exclus assez particulière je le reconnais, je dirai simplement que la Direction régionale est très intéressée pour s'investir et participer à toute instance qui favoriserait le contact et l'intégration de cette population dont elle a la charge.

Un participant

Ce n'est pas une question mais une remarque pour amplifier les propos de M. THIERRY qui a insisté sur la notion d'analyse des parcours des trajectoires. Cette approche me paraît essentielle dans le sens où on pourra plus qu'avec une simple photo d'une personnes exclue, analyser, au-delà du parcours, les processus d'exclusion. Quand on sera dans l'analyse du processus d'exclusion, le pendant qui éviterait celui-là, c'est l'analyse, une photo en négatif, du processus de l'inclusion, or on ne parle pas de l'inclusion. Effectivement, cette vision dynamique, à mon sens elle seule, pourra apporter des éléments de réponse à la question de la prévention de l'exclusion. Cela renvoie à la notion de citoyenneté, de santé, etc., d'où l'importance d'une vision dynamique et pas seulement de cliché à l'instant T.

Un participant

Un souhait pour conclure, en tant que Directeur de CHRS et je crois que je me fais le porte parole de mes collègues, notamment de la FNARS; on attend beaucoup qu'effectivement par les informations recueillies et les réflexions que cela entraînera, on puisse mettre en place suffisamment de dispositifs d'aides au maintien dans leur

logement des personnes précarisées pour éviter qu'elles basculent dans l'exclusion, puisque dans les CHRS, on recueille les personnes exclues et que c'est le début de leur réinsertion. Par ailleurs, en aval, ce qu'on pourrait mettre en place de soutien auprès de la grande exclusion, de toutes ces personnes qui n'ont plus de projet, parce qu'en fait un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, cela sous tend que la personne ait un projet minimum de réinsertion. Or, effectivement, il y a aujourd'hui des personnes qui n'ont plus de projet et qui donc ne sont plus dans une problématique d'insertion. Ces personnes là, on les recueille dans les CHRS faute d'autres structures. Il y a sans doute une réflexion à faire sur des structures d'accueil minimum qui renvoient à la dignité de la personne humaine sans pour autant qu'on développe un projet d'insertion puisqu'elles ne le souhaitent pas.

M. THORAVAL

Je pense qu'il est temps d'aborder la fin de ce colloque, Monsieur le Président, et si vous permettez, à mon tour, comme d'autres intervenants, je ne traiterai pas le sujet qui m'est proposé, à savoir la synthèse du Colloque. Je pense que la richesse de l'échange et des interventions, aussi bien du reste que des questions qui nous ont permis de cadrer vos préoccupations et les précautions qu'il convenait de prendre pour conduire de telles réflexions sont suffisantes. Je ne retiendrai donc que deux ou trois points très brièvement.

Tout d'abord, ce qui m'a frappé c'est que l'on est passé de la connaissance au regard. Dès le début, M. FELTESSE l'a précisé ; il a dit "on va parler moins de connaissance que

de regard", et d'autres intervenants ont dit la même chose, "il faut croiser les regards", "croiser les savoirs", et M. SAUVAGE nous a dit, "lutter contre l'exclusion c'est d'abord un changement de regard de tous".

Effectivement, comme vous le disiez, Monsieur le Conseiller Régional, les mots sont importants. La connaissance c'est plus intellectuel, c'est plus logique, c'est plus froid, le regard c'est humain, et le fait que nous ayons longuement débattu finalement, de la manière de regarder les personnes en difficulté, avec, comme nous le disons dans notre jargon, cette dimension plurimodale, en est tout à fait un signe. C'est un point que je trouve très intéressant. Quand M. SAUVAGE nous disait "il faut les deux bouts de la chaîne" je crois qu'il faisait la synthèse. Il est bien placé pour le faire puisqu'il a plus de treize ans d'expérience maintenant dans sa structure. Faire la synthèse en partant des personnes en difficulté et en arrivant à conceptualiser, à globaliser en quelque sorte, les problèmes qui se posent. C'est le premier enseignement que je tire, un regard plus qu'une connaissance.

Sur le deuxième point : je redoutais qu'il y ait une difficulté de principe dans un telle rencontre, parler des personnes en difficulté à partir de statistiques. C'est quelque chose qui est ressenti par les uns et les autres, tous les acteurs présents, d'une manière intolérable, et le grand intérêt de cette rencontre c'est que vous avez prouvé l'inverse. On s'aperçoit en vous écoutant que le sujet que nous avons traité, à partir des travaux du groupe de travail qu'il faut encore une fois remercier, n'a pas conduit à un rétrécissement du problème mais à un élargissement.

Nous évadant des statistiques, évitant de compter et de recompter, nous avons tous débouché sur le qualitatif, le transversal, les parcours, l'horizontal, le multidimensionnel, certains de ces mots sont un peu compliqués, ils traduisent assez mal ce que nous ressentons : une besoin d'humanité

Ce Colloque, sous le signe de la connaissance, finalement, du regard nous permet de percevoir plus d'humanité, et je pense que sur un thème comme celui-là, en s'appuyant sur des techniques et des structures, on fait progresser d'une manière quasi unanime la réflexion sur les personnes en difficulté.

Enfin je retiendrai, mais cela a été dit et redit, que nous avons assisté, les uns et les autres, à une sensibilisation, à une interpellation sur ce sujet et je pense que, là, nous sommes tous concernés. Quel que soit notre degré d'avancement dans l'engagement au service des personnes en difficulté, notre force ne résultera que de notre capacité à être interpellé en permanence. Et ce Colloque, Monsieur le Président, nous aide à être interpellé.

Je crois qu'il faut remercier M. FELTESSE, les rédacteurs du rapport, qui nous ont un peu provoqués dans notre réflexion personnelle et, finalement vous avez aussi été unanimes pour dire "il faut veiller, mais veiller pour agir".

En vous écoutant dans le débat pour savoir si c'est une instance ou un observatoire qui est nécessaire, je me disais que ce qu'il nous faudrait c'est plutôt une « tour de

contrôle », c'est-à-dire une tour qui pense, qui oriente, qui assure la sécurité et qui, en même temps, apporte une prestation.

J'ai été aussi frappé par le nombre de fois où nous avons dit, il faut nous comprendre, il faut décloisonner, échanger, rapprocher.

Là aussi, de toute façon, quelles que soient nos bonnes volontés, nous sommes toujours victimes de ce que j'appelais nos blocages, nos obsessions de cloisonnement. S'il n'y avait pas de cloisonnement, à la limite il n'y aurait pas de colloque, mais on peut être sûr qu'il y a tellement de cloisonnements que vous aurez sans doute l'occasion de vous réunir à nouveau pour essayer d'aller plus loin, mais c'est toujours le premier pas qui coûte.

Enfin, bien sûr, et cela ne vous étonnera pas, je fais totalement miennes les observations de M. THIERRY concernant les associations, en général. C'est vrai qu'elles sont là sur le terrain, elles apportent leurs disponibilités, leur compétence, leur dévouement, mais j'insiste sur la compétence car dévouement sans compétence c'est bien mais ce n'est pas suffisant, et l'accent que vous avez mis les uns et les autres sur l'apport des associations est quelque chose de fort.

J'ajouterai que dans les associations, il faut voir non seulement leurs salariés et leurs bénévoles, mais également les personnes en difficulté accueillies qui, à leur tour, apportent leur expérience très dure de la vie et qui font progresser le système associatif. Lorsque vous ouvrez vos portes aux associations c'est en fait aux personnes en difficulté

elles mêmes que vous les ouvrez. Je termine, ce n'est pas du tout une synthèse ce sont quelques remarques personnelles, et le voeu que j'exprime c'est que cette instance voie le jour le plus vite possible, et bien sûr, dans le cadre du prochain contrat de plan.

M FOURIER

Je n'ai pratiquement rien à ajouter, cette conclusion est très profonde, je la fais entièrement mienne. Tous les travaux que nous avons menés pendant des mois, et cette réunion, ont prouvé que véritablement tout le monde s'impliquait profondément et humainement dans tous ces travaux. Les difficultés à vaincre sont apparues clairement, le compte rendu de cette réunion sera un document de travail essentiel pour orienter le travail de ceux qui auront la lourde responsabilité de l'instance. J' ai confiance que, grâce à l'aide de l'Etat, du Préfet, du Président de Région, comme cela a été dit tout à l'heure, la connaissance entraînera l'action. Dans toute cette réunion, j'ai vraiement eu le sentiment que l'esprit a soufflé. Au revoir à tous et merci.